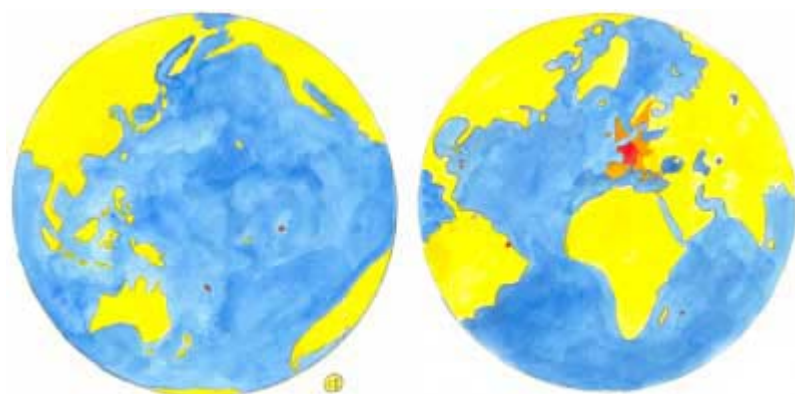




Ministère

# Rapport

des Affaires

# d'activité

étrangères

# 2002



[www.france.diplomatie.gouv.fr](http://www.france.diplomatie.gouv.fr)



« C'est au service des Français qu'est conçue jour après jour l'action du ministère des Affaires étrangères. Porter la voix de la France sur la scène internationale, veiller sur nos compatriotes où qu'ils se trouvent sur la planète, construire avec nos partenaires un monde plus stable et plus juste : telles sont nos missions les plus essentielles.

Elles nous imposent le devoir d'adaptation et d'initiative permanentes. Dans un monde interdépendant, lourd de menaces nouvelles, nous devons améliorer notre vitesse de réaction et notre capacité à agir. La réforme de notre ministère, qui correspond aux orientations prévues par le Premier ministre pour la réforme de l'Etat, en fera un outil moderne au service des intérêts de la France.

L'année 2003 a été lourde de crises : en Afrique, de Madagascar à la Côte d'Ivoire, de la Centrafrique au Liberia. En Iraq, bien sûr. Mais aussi, et toujours, au Proche-Orient, qui demeure le carrefour de toutes les incertitudes. Autant de défis face auxquels la France répond présent et défend des principes clairs : le respect du droit, l'exigence de mouvement, l'impératif de justice.

Aujourd'hui, nous nous engageons pour donner une impulsion nouvelle à l'action de la France. Pour l'Europe, qui doit acquérir sa pleine dimension politique. Pour les Nations unies, qui détiennent la légitimité de l'action internationale et doivent être en mesure d'assumer pleinement leurs responsabilités. Pour les pays en crise, qui doivent retrouver le chemin de la paix et du développement. Pour un monde plus sûr, plus responsable et plus solidaire. »

Dominique de VILLEPIN

# Sommaire

|                                                                          |           |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction.....</b>                                                 | <b>5</b>  |
| <b>1. Organiser l'Europe de demain .....</b>                             | <b>9</b>  |
| Réussir l'élargissement de l'Union européenne.....                       | 9         |
| Participer à la Convention européenne sur l'avenir de l'Union .....      | 10        |
| Retrouver la dynamique et le rôle moteur du couple franco-allemand ..... | 11        |
| Approfondir la réflexion sur la sécurité avec la Grande-Bretagne .....   | 11        |
| <b>2. La paix par le droit .....</b>                                     | <b>13</b> |
| La crise irakienne .....                                                 | 13        |
| Résolution des crises en Afrique.....                                    | 14        |
| <b>3. Améliorer la sécurité collective.....</b>                          | <b>18</b> |
| Lutte contre le terrorisme .....                                         | 18        |
| Stabilisation de l'Afghanistan .....                                     | 19        |
| Lutte contre la criminalité organisée .....                              | 19        |
| Désarmement et non-prolifération .....                                   | 20        |
| Défense des droits de l'homme.....                                       | 22        |
| <b>4. Pour un monde équitable et plus sûr .....</b>                      | <b>28</b> |
| Les grandes rencontres internationales .....                             | 28        |
| La diplomatie française défend l'environnement et la sécurité .....      | 29        |
| Le développement de moyens autonomes dans un cadre européen.....         | 31        |
| <b>5. Une action diplomatique tous azimuts .....</b>                     | <b>35</b> |
| Relations avec la Russie .....                                           | 35        |
| Asie centrale et Caucase .....                                           | 35        |
| Balkans.....                                                             | 36        |
| Proche-Orient et Afrique du Nord.....                                    | 37        |
| Afrique subsaharienne .....                                              | 39        |
| Amérique latine .....                                                    | 39        |
| Asie et Océanie .....                                                    | 41        |
| <b>6. Développement, coopération et francophonie .....</b>               | <b>45</b> |
| Œuvrer pour un monde plus solidaire .....                                | 45        |
| Contribuer à la stabilité et à la paix .....                             | 48        |
| Gérer collectivement les problèmes mondiaux .....                        | 50        |
| Participer à la construction européenne .....                            | 52        |
| <b>7. Epauler les Français à l'étranger .....</b>                        | <b>56</b> |
| La sécurité des communautés françaises.....                              | 56        |
| L'action consulaire : révolution informatique et culture Internet.....   | 56        |
| La réforme du droit d'asile.....                                         | 57        |
| L'adoption d'enfants étrangers.....                                      | 57        |

|                                                                    |           |
|--------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>8. Modernisation de l'outil diplomatique .....</b>              | <b>60</b> |
| Mobiliser les ressources humaines .....                            | 60        |
| Une année budgétaire riche en défis .....                          | 61        |
| L'informatisation à maturité .....                                 | 63        |
| Un patrimoine au service de l'image de la France .....             | 64        |
| <b>9. La communication.....</b>                                    | <b>70</b> |
| Présenter et expliquer la politique étrangère de la France .....   | 70        |
| Contribuer à l'image de la France dans le monde .....              | 71        |
| Chronologie 2002 .....                                             | 73        |
| Le budget du ministère des Affaires étrangères .....               | 81        |
| Glossaire .....                                                    | 85        |
| Pour en savoir plus sur le ministère des Affaires étrangères ..... | 87        |

# Introduction

Dans un monde difficile et mouvementé, l'année 2002 a vu la France, dotée d'un nouveau gouvernement, mener une action extérieure résolue et cohérente pour défendre la paix par la gestion active des crises et la reprise de l'élan européen. Cette action a été comprise et soutenue par l'opinion publique car elle répond à l'attente de sécurité des Français.

D'emblée, le ministre des Affaires étrangères a affirmé dans les grandes enceintes internationales les principes qui guident notre action ; il a amélioré la rapidité de nos réponses aux crises et lancé une réforme ambitieuse du ministère.

L'Europe est restée en 2002 au centre des préoccupations de la diplomatie française, alors que se développaient les travaux de la Convention européenne sur l'avenir de l'Union et que s'achevaient les négociations sur l'élargissement. Dans ce contexte, la France a rappelé les finalités politiques de l'Union et exprimé sa confiance dans la capacité des Européens à construire progressivement une Europe forte dont l'ensemble franco-allemand est un élément fondamental. La France a marqué concrètement sa volonté de progrès :

- par les initiatives franco-allemandes : compromis sur l'agriculture (qui a permis le succès des négociations d'élargissement en octobre) et sur les questions institutionnelles (Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), Europe de la défense, présidence de l'Union). Le ministre des Affaires étrangères s'est personnellement impliqué dans la relance des travaux de la Convention ;
- par l'intensité du dialogue politique entre Paris et Berlin dans la perspective du 40<sup>e</sup> anniversaire du traité de l'Elysée en janvier 2003 ;
- par un débat européen foisonnant et actif (campagne d'information du gouvernement en marge des travaux de la Convention, en prévision de la ratification des traités d'adhésion) ;
- enfin, s'agissant de la Politique européenne de sécurité et de défense, par un début de redressement de nos capacités militaires.

La lutte contre le terrorisme et contre la prolifération a également été au cœur de notre action diplomatique. En début d'année, quand l'Afghanistan dominait encore l'actualité internationale, la France a continué d'apporter sa contribution aux opérations militaires, à la formation de l'armée afghane et à la consolidation du gouvernement installé après la chute des talibans.

Le sommet du G8 à Kananaskis (Canada), en juin, a permis de lancer le nouveau Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive, qui prévoit à cet effet

l'engagement de jusqu'à vingt milliards de dollars au cours des dix prochaines années. Dans le cadre européen, la France s'est attachée à la réalisation des initiatives prises en 2001 en matière de justice et d'affaires intérieures. Ces deux sujets ont été l'objet de préparatifs approfondis dans la perspective du sommet du G8 à Evian en 2003, sous présidence française.

Après le discours du président Bush sur l'état de l'Union dans lequel était évoqué "l'axe du Mal", puis son intervention devant l'Assemblée générale des Nations unies, le 12 septembre, l'Iraq est revenu sur le devant de la scène internationale. Dès lors, la diplomatie française a été guidée par l'idée que les Nations unies devaient aboutir au désarmement de l'Iraq tout en préservant les chances de la paix.

Notre action fut déterminante pour le vote de la résolution 1441 par le Conseil de sécurité. Adopté à l'unanimité, ce texte a abouti à un renforcement des inspections, destiné à mettre le régime iraquien sous pression pour obtenir un désarmement pacifique. Le président de la République et le ministre des Affaires étrangères ont agi auprès de l'ensemble des parties afin que l'usage de la force contre l'Iraq ne soit envisagé qu'en dernier ressort et afin de permettre aux Nations unies de garder la haute main sur ce différend.

Dans le même temps, nous avons multiplié les initiatives pour rallier nos partenaires européens et américain à la reprise d'un processus de paix au Proche-Orient, fondé sur la sécurité d'Israël et la création d'un Etat palestinien viable.

Dans le continent africain, notre diplomatie et nos forces armées se sont mobilisées pour contribuer à la stabilisation de l'Afrique de l'Ouest et faire face aux difficultés persistantes de l'Afrique centrale. La France a réaffirmé son engagement aux côtés des Africains, par l'annonce d'une augmentation de son aide publique au développement, par son soutien au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et par une contribution déterminée à l'apaisement des conflits : à Madagascar, dans la région des Grands Lacs en concertation avec les Britanniques (dans l'esprit de la rencontre franco-britannique de Saint-Malo), mais aussi en Côte d'Ivoire, notamment en liaison avec la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

En Asie, après l'alerte de mai, la France s'est jointe aux efforts de la communauté internationale pour désamorcer la crise, en favorisant le dialogue entre l'Inde et le Pakistan, pour tenter de stabiliser l'Afghanistan et pour répondre avec Washington, Séoul, Tokyo, Moscou et Pékin au défi de la Corée du Nord à la communauté internationale.

Enfin, notre pays a poursuivi ses initiatives en faveur du développement, notamment lors des

rencontres de Monterrey (mars) et de Johannesburg (août). Le président de la République s'est rendu à ces deux sommets consacrés respectivement au financement du développement et à la préservation de l'environnement. Engagée de longue date dans ce combat, la France y prend une part importante en défendant l'idée que la mondialisation doit bénéficier au développement durable et à la bonne gouvernance.

### **Les relations avec le Parlement**

Le ministère des Affaires étrangères attache la plus grande importance aux relations qu'il entretient avec le Parlement. Dans un environnement troublé et en perpétuelle mutation, informer le Parlement des évolutions de la situation internationale et de l'action diplomatique de la France est une priorité. C'est dans un esprit d'ouverture et de transparence que le ministère assure cette mission. Il est essentiel, en effet, que l'Assemblée nationale et le Sénat soient associés à la politique étrangère afin d'y apporter leur contribution propre, de relayer les messages de la France et de démultiplier ainsi ses canaux d'intervention.

Le rendez-vous hebdomadaire des questions au gouvernement, les auditions devant les commissions des assemblées, permettent au ministre, aux ministres délégués et au secrétaire d'Etat d'exposer leur action et de répondre aux interrogations et aux préoccupations des parlementaires. Quand la situation internationale l'exige, des débats sont organisés dans l'Hémicycle. Ainsi, en 2002, l'Iraq et l'avenir de l'Europe ont été abordés dans ce cadre, à l'Assemblée nationale comme au Sénat.

Le développement des activités internationales des présidents d'assemblée, des groupes d'amitié, de l'Union interparlementaire, des missions d'information ou d'observation des élections, participe de cette dynamique d'ouverture et de coopération du Parlement avec l'action diplomatique gouvernementale.

## Le Ministère des Affaires étrangères

### LES CHIFFRES CLES

#### Nombre d'agents

|                                             |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| • administration centrale (Paris et Nantes) | 4 032        |
| • services diplomatiques et consulaires     | 4 199        |
| • établissements culturels                  | 1 235        |
| <b>total</b>                                | <b>9 466</b> |

#### Réseau diplomatique, consulaire et culturel

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| • ambassades                      | 152 |
| • représentations permanentes     | 17  |
| • consulats généraux et consulats | 98  |
| • agences consulaires             | 545 |
| • centres et instituts culturels  | 166 |
| • alliances françaises            | 285 |

#### Budget 2002 : 3,630 milliards d'euros

(1,3 % du budget de l'Etat ; crédits ouverts : 4 263,8 millions d'euros)



# 1. Organiser l'Europe de demain

## REUSSIR L'ELARGISSEMENT DE L'UNION EUROPEENNE

Le Conseil européen de Copenhague (12-13 décembre) a vu la conclusion des négociations d'adhésion avec 10 des 13 Etats candidats à l'Union européenne (UE). Pologne, Hongrie, République tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Chypre et Malte ont signé avec les 15 Etats membres le traité d'adhésion à Athènes, le 16 avril 2003, et adhéreront le 1<sup>er</sup> mai 2004, sous réserve des procédures de ratification (le Parlement français sera saisi au second semestre 2003).

Dès la signature du traité, les dix adhérents sont devenus observateurs dans toutes les instances de l'Union. Ils participeront de plein droit à la Conférence intergouvernementale qui suivra la Convention européenne sur l'avenir de l'UE, aux travaux de laquelle ils peuvent déjà pleinement prendre part. A compter du 1<sup>er</sup> mai 2004, ils désigneront chacun un commissaire européen. Ils participeront, pour la première fois, aux élections au Parlement européen de juin 2004.

La France n'a pas ménagé ses efforts pour faire en sorte que ce cinquième élargissement de l'UE, dont l'ampleur est sans précédent (13 Etats candidats, un surcroît de population d'environ 170 millions de citoyens, un accroissement du PIB d'environ 10 %), soit bénéfique pour les nouveaux adhérents et pour l'Union.

Le Conseil européen de Copenhague a offert deux avantages essentiels aux nouveaux entrants : aucun des 10 Etats ne sera contributeur net au budget de l'UE de 2004 à 2006. Ainsi que la France l'a plaidé avec vigueur, tous bénéficieront de la Politique agricole commune (PAC), y compris des aides directes agricoles qui leur seront versées de manière progressive.

C'est en particulier grâce au compromis franco-allemand sur la PAC du Conseil européen de Bruxelles (24-25 octobre 2002) que l'Union européenne a trouvé un accord sur le financement de l'élargissement. Le Conseil de Copenhague a confirmé l'accord de Bruxelles qui assure le maintien de la PAC dans l'UE élargie, mais traduit le souci de maîtriser le coût de l'élargissement.

A Copenhague, l'UE s'est donné pour objectif d'accueillir la Bulgarie et la Roumanie en tant qu'Etats membres en 2007. Une déclaration conjointe, "Une seule Europe", annexée au traité d'adhésion, confirme le caractère "continu, inclusif et irréversible" du processus d'élargissement.

En ce qui concerne la Turquie, le Conseil a retenu l'idée d'une clause de rendez-vous en décembre 2004, afin d'examiner si ce pays satisfera alors aux critères, notamment politiques, de Copenhague et avant de décider de l'éventuel lancement de négociations d'adhésion.

La crise iraquienne a posé la question de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) dans l'Europe élargie. Les membres actuels et futurs devront être unis par un esprit de solidarité communautaire et les valeurs de la construction européenne. Après le succès des négociations d'élargissement, la France assigne à la construction européenne une ambition politique qui va bien au-delà de la réalisation d'un marché unique.

## PARTICIPER A LA CONVENTION EUROPEENNE SUR L'AVENIR DE L'UNION

Les réformes successives des traités européens ont progressivement accru la longueur, la complexité et l'opacité des textes fondateurs de la construction européenne. Le fonctionnement institutionnel a perdu de son efficacité, notamment pour ce qui est du processus de décision, et il s'est compliqué au point que les citoyens ne savent plus vraiment ce que fait l'Union, qui prend les décisions en son sein et comment influencer sur celles-ci.

Afin d'y remédier, la France soutient la volonté de réforme des traités manifestée au sein de la Convention sur l'avenir de l'Europe, présidée par M. Valéry Giscard d'Estaing. Le président de la République a décidé, en novembre 2002, de nommer le ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin, représentant des autorités françaises à la Convention, afin de marquer l'importance que nous attachons à ses travaux.

La Convention a repris l'idée, avancée par le président de la République, d'une Constitution européenne qui définirait de manière claire et intelligible les compétences de l'Union et ses grandes règles de fonctionnement. Ce texte ne remplacerait pas la Constitution française, chaque Etat membre conservant sa souveraineté et son identité nationale.

La France a également défendu avec succès, au sein de la Convention, l'incorporation de la Charte des droits fondamentaux de l'Union dans la Constitution européenne. Cette Charte, élaborée en 2000, énonce les droits dont bénéficient tous ceux qui résident dans l'Union européenne.

Plus généralement, la France cherche à rapprocher l'Europe des citoyens. Elle a ainsi obtenu un renforcement du rôle des parlementaires nationaux, qui pourront mieux contrôler l'action de l'Union pour s'assurer notamment que celle-ci n'empiète pas sur les compétences des Etats membres ou des collectivités locales. Le gouvernement français a également entrepris une réforme du mode de scrutin des députés au Parlement européen : élus désormais sur des listes régionales, ceux-ci seront mieux connus et plus proches des électeurs. Réforme d'autant plus importante que les députés au Parlement européen devraient à l'avenir élire le président de la Commission européenne, comme la France l'a proposé de concert avec l'Allemagne.

Enfin, pour assurer plus de visibilité et de cohérence dans l'action internationale des pays européens, la France a proposé, également en accord avec son partenaire allemand, l'élection d'un président stable du Conseil européen (l'organe rassemblant les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union). Ce président, qui serait élu par le Conseil pour un mandat de deux ans et demi renouvelable, donnerait un visage à l'Europe, en particulier sur la scène internationale. Il serait secondé par un ministre des Affaires étrangères de l'Union.

## RETROUVER LA DYNAMIQUE ET LE ROLE MOTEUR DU COUPLE FRANCO-ALLEMAND

L'année 2002 a été marquée par la préparation du 40<sup>e</sup> anniversaire du traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963 par le chancelier Konrad Adenauer et le général de Gaulle. Le président de la République a réitéré, dès sa réélection, son vœu que cet anniversaire soit l'occasion de sceller "un nouveau pacte fondateur" entre la France et l'Allemagne, afin de moderniser nos institutions communes pour favoriser une meilleure connaissance réciproque de nos deux sociétés, de rapprocher nos diplomaties, nos armées, nos administrations et d'inviter nos Parlements à travailler davantage ensemble.

Cela, d'autant que l'agenda européen comportait des échéances essentielles pour l'avenir de l'Union, avec les travaux de la Convention et l'élargissement ou encore la revue à mi-parcours de la PAC.

En vue de parvenir à des positions communes aux Conseils européens de Bruxelles et de Copenhague, le président de la République et le chancelier ont décidé, lors du sommet de Schwerin le 30 juillet, d'instaurer un "dialogue renforcé" : leurs rencontres informelles dans le cadre du processus de Blaesheim ont été intensifiées, trois groupes de travail sur les questions de l'élargissement, de l'avenir de l'Europe et de la politique étrangère de sécurité et de défense étant par ailleurs mis en place. L'accord franco-allemand sur les aspects financier et agricole de l'élargissement, qui a permis l'adoption d'une position commune des 15 sur ce thème lors du Conseil européen de Bruxelles d'octobre, est l'un des résultats de cette concertation. Cet accord a été perçu comme le signal d'une relance du moteur franco-allemand qui a notamment contribué au succès du Conseil européen de Copenhague (12-13 décembre).

Cette nouvelle dynamique a été confirmée par le dépôt de plusieurs contributions communes à la Convention sur l'avenir de l'Union : renforcement de la coopération européenne dans le domaine des affaires intérieures et de la justice, évolution de l'Europe de la défense vers une Union de défense et de sécurité, gouvernance économique et future architecture institutionnelle de l'Union européenne. Le 40<sup>e</sup> anniversaire du traité de l'Elysée, célébré les 22 et 23 janvier 2003 à Paris et à Berlin, a largement bénéficié de cette dynamique. Il ne fut pas une simple commémoration mais l'occasion de lancer une nouvelle phase de rapprochement entre nos deux pays, tout particulièrement par un renforcement substantiel de la coopération entre les deux gouvernements.

## APPROFONDIR LA REFLEXION SUR LA SECURITE AVEC LA GRANDE-BRETAGNE

### **Sécurité/défense**

Après le lancement de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) au sommet de Saint-Malo en 1998, la France et le Royaume-Uni ont créé une dynamique que les deux pays se sont employés à pérenniser. Une convergence d'intérêts retrouvée en 2002 ainsi que le souhait d'adapter la PESD aux nouveaux défis de sécurité ont permis l'adoption, lors du sommet du Touquet le 4 février 2003, d'une déclaration sur le renforcement de la coopération européenne en matière de sécurité et de défense.

Les deux pays ont ainsi marqué leur volonté d'impliquer davantage l'Union européenne, en particulier dans les Balkans (depuis mars 2003, lancement en Macédoine de la première opération militaire de l'UE dans laquelle notre pays est "nation-cadre", avec la participation des Britanniques ; relève de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine prévue en 2004), de promouvoir aussi le principe de solidarité et d'assistance mutuelle entre Etats membres, notamment face à la menace terroriste, et d'intensifier les efforts d'amélioration des capacités militaires des Etats membres, sous la forme d'une agence de développement et d'acquisition de capacités. Londres et Paris sont également convenus de coopérer davantage, qu'il s'agisse du développement des programmes ou de la mise en œuvre des moyens aéronavals. Une coopération industrielle substantielle va être engagée, en particulier en matière de porte-avions, Thalès et British Aerospace s'apprêtant à travailler de concert.

### **Asile/immigration**

La France et le Royaume-Uni ont décidé de s'atteler aux questions liées à l'asile et à l'immigration. Le problème délicat de Sangatte a pu être réglé (le centre a fermé ses portes en décembre). Un accord permettant l'établissement de contrôles d'immigration conjoints entre Calais et Douvres, et dans d'autres ports si nécessaire, a été signé au Touquet, concrétisant ainsi les efforts déployés ces derniers mois pour parvenir au renforcement de notre coopération contre l'immigration clandestine. Les deux pays ont également décidé d'intensifier leur coopération dans la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme.

### **Le conseil de l'Europe**

Créé en 1949 à l'initiative de dix pays (France, Royaume-Uni, Irlande, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Italie, Danemark, Norvège et Suède), le Conseil de l'Europe est aujourd'hui une des principales organisations du continent, avec 44 Etats membres.

L'objectif du Conseil est de "réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social" (article 1<sup>er</sup> du statut). Ce but est poursuivi par l'élaboration d'accords dans les domaines économique, social, culturel, scientifique, juridique et administratif.

Le Conseil de l'Europe se caractérise surtout par un système unique de sauvegarde et de développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Une Cour européenne des droits de l'homme assure de façon permanente le respect des dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme signée en 1950. Les droits protégés par la Convention sont les libertés au sens classique, étendus ensuite aux droits économiques et sociaux, dits de seconde génération. Les citoyens des Etats membres ont le droit d'assigner leur pays devant la Cour.

Le Conseil de l'Europe et ses principaux organes (Comité des ministres, Assemblée parlementaire, Cour européenne des droits de l'homme) est doté d'un budget annuel de 175 M€ et siège à Strasbourg.

## 2. La paix par le droit

### LA CRISE IRAQUIENNE

Le 8 novembre, le Conseil de sécurité, en adoptant la résolution 1441, a permis, après quatre ans d'absence, la reprise des inspections des Nations unies sur les programmes irakiens d'armes de destruction massive (ADM), confirmant la crédibilité de l'option du désarmement pacifique.

#### **Donner une chance à un désarmement pacifique de l'Iraq**

Début septembre, le président de la République avait rappelé notre volonté que la crise iraquienne soit traitée dans le cadre des Nations unies. Quelques jours plus tard, le président Bush annonçait à l'Assemblée générale sa décision de travailler avec le Conseil de sécurité, ouvrant une intense négociation. Avec la majorité de la communauté internationale, la France a souligné que le Conseil devait conserver la maîtrise du processus à chaque étape. Cette logique a été entérinée par le vote à l'unanimité de la résolution 1441.

Toutes nos représentations diplomatiques ont été mises à contribution pour obtenir ce résultat. Les négociations ont mobilisé nos représentations permanentes à New York (siège du Conseil de sécurité et de la commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations unies) et à Vienne (siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique), ainsi que nos ambassades chez nos quatorze partenaires du Conseil de sécurité, dans l'Union européenne, dans les pays candidats et dans le monde arabe. L'étendue remarquable de notre réseau diplomatique a trouvé là une justification toute particulière.

#### **Préparer le retour des inspecteurs**

Dès avant l'adoption de la résolution 1441, le ministère des Affaires étrangères s'est rapproché de ses partenaires naturels sur le dossier iraquien, les ministères des Finances et de la Défense, autour d'un même objectif : la réussite des inspections en Iraq. La contribution française, tant en effectifs (experts en armement, douaniers, etc.), qu'en matériel (équipement de protection et/ou d'inspection) et en prestations de services (analyses de laboratoire) a ainsi été parmi les plus substantielles.

#### **Faire valoir notre vision de l'ordre mondial**

L'engagement des autorités françaises illustre l'importance de cette crise, au-delà de la menace des programmes irakiens d'armes de destruction massive, au-delà de l'instabilité régionale ou du sort des populations civiles, auxquelles la France a toujours attaché beaucoup de prix. Il s'est agi d'appliquer le principe fondamental de la Charte des Nations unies selon lequel priorité doit être donnée au règlement pacifique des différends, de construire un outil au profit de la communauté internationale pour lui permettre d'affronter autrement que par le

recours à la force la prolifération des ADM, et de confirmer l'autorité du Conseil de sécurité. Malgré le déclenchement, en mars 2003, de l'intervention militaire que le Conseil de sécurité n'a pas soutenue, l'action de la diplomatie française – qui a bénéficié d'un très large soutien en Europe et dans le monde – a montré qu'il existait une autre solution que la guerre.

## RESOLUTION DES CRISES EN AFRIQUE

### Madagascar

Après dix ans d'une démocratisation difficile, les élections présidentielles de décembre 2001 ont plongé Madagascar dans une nouvelle crise politique. Les irrégularités et le manque de transparence du scrutin ont conduit l'opposition à mobiliser la rue. Les positions irréconciliables des parties ont ensuite porté le pays au bord de la guerre civile. Le ralliement progressif de l'armée a finalement permis à M. Marc Ravalomanana de prendre le contrôle de la situation.

La France s'est tenue à une position de non-ingérence, soutenant activement, avec la communauté internationale, une médiation de l'Union africaine. Ces efforts ont permis par trois fois, aux moments critiques, de ramener les deux camps à la table des négociations pour rechercher une solution pacifique et le retour à la constitutionnalité. Le voyage à Tananarive du ministre des Affaires étrangères, le 3 juillet, a contribué, avec le départ du président sortant, M. Ratsiraka, à la conclusion de la crise.

Les bailleurs de fonds, réunis à Paris le 26 juillet, sont convenus d'un important soutien à la reconstruction de la Grande Île. La France et l'Union européenne ont favorisé l'organisation des élections législatives anticipées de décembre, sous observation internationale, qui ont conforté la légitimité du président et ouvert une période de stabilité propice au développement. Nous continuons aujourd'hui de promouvoir les mesures d'apaisement qui permettront de tourner définitivement la page de la crise.

### Côte d'Ivoire

La mutinerie militaire du 19 septembre s'est progressivement étendue au nord du pays, les insurgés dénonçant les discriminations politiques et socio-économiques introduites au nom du concept d'ivoirité. Répondant à la demande du président Gbagbo, la France a apporté une aide militaire matérielle aux forces armées ivoiriennes et déployé un contingent pour évacuer les Français et les étrangers dans les régions du Nord passées aux rebelles.

Face aux dangers d'une solution militaire, la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a entrepris une médiation qui a débouché sur une cessation des hostilités le 17 octobre. Une force de paix régionale a été chargée de superviser la ligne de cessez-le-feu, conjointement avec le contingent français, tandis que les chefs d'Etat sénégalais et togolais poursuivaient par leur médiation la recherche d'une solution politique. Dans l'ouest du pays, une deuxième rébellion s'étant ouverte avec l'appui de combattants libériens, un cessez-le-feu a été conclu le 14 janvier 2003. Parallèlement, les exactions menées par des "escadrons de la mort" contre

les "étrangers" – Burkinabés et Maliens essentiellement – et contre les membres du parti de M. Alassane Ouattara, soupçonnés de soutenir la rébellion, ont entretenu un climat de tension ethnique paralysant le dialogue.

A la demande des pays de la médiation régionale, la France a pris l'initiative de réunir en janvier 2003 l'ensemble des parties, forces politiques aussi bien que représentants de la rébellion.

L'accord de Marcoussis, signé le 23 janvier 2003, prévoit notamment la constitution d'un gouvernement de réconciliation nationale, doté, par délégation, de pouvoirs exécutifs renforcés. Certaines dispositions s'appliquent, sous la conduite du nouveau gouvernement, à la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national. L'accord prévoit aussi des garanties pour la protection des droits de l'homme et des réformes de fond touchant à la citoyenneté, au régime foncier et aux médias. Les engagements pris sont avalisés par la communauté internationale, notamment à travers la conférence de Paris, les 26 et 27 janvier, qui a réuni autour des parties le secrétaire général des Nations unies, le président de l'Union africaine, les chefs d'Etat de la région, les représentants des organisations régionales et les principaux bailleurs de fonds. Enfin, le Conseil de sécurité a consacré l'accord par la résolution 1464.

Outre la mission de sécurisation conduite par la force de la CEDEAO (1 270 hommes) et par le contingent français (3 600 hommes), un comité de suivi, sous l'égide des Nations unies, est chargé d'observer la mise en œuvre de l'accord de Marcoussis et d'en rendre compte au Conseil de sécurité.

L'insécurité et la dégradation de l'activité économique ont provoqué un flux de réfugiés et de déplacés estimé à 500 000 personnes. S'ajoutant à la crise de confiance des milieux gouvernementaux à l'égard de la France, cette situation a entraîné le rapatriement d'environ 10 000 de nos ressortissants sur un total de 18 000.

### **La représentation permanente de la France auprès de l'ONU**

La représentation permanente de la France auprès de l'ONU à New York occupe les 43<sup>e</sup> et 44<sup>e</sup> étages de l'immeuble situé à l'angle de la 2<sup>e</sup> avenue et des 47<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> rues, à quelques minutes à pied du siège de l'organisation. Animée par le représentant permanent, cette équipe rassemble près de soixante personnes.

Les vingt-deux diplomates de la mission représentent la France dans les organes principaux et subsidiaires de l'ONU, ainsi que dans les conseils d'administration des fonds et programmes installés à New York (UNICEF, PNUD, FNUAP...). Ils passent donc une grande partie de leur temps – y compris parfois en séance de nuit – dans les locaux des Nations unies pour participer aux nombreuses séances de négociation, ou dans ceux de l'Union européenne où les délégations des quinze pays de l'Union harmonisent leurs positions.

La représentation permanente dispose de moyens humains et logistiques performants, aptes à communiquer 24 heures sur 24 au ministère des Affaires étrangères les comptes rendus des négociations menées à l'ONU. Le service de presse informe les journalistes accrédités auprès de l'ONU et met à jour le site Internet de la mission.

Les activités de l'ONU se répartissent entre les questions politiques et les droits de l'homme, les questions proprement militaires, les affaires économiques et sociales. Les questions politiques sont traitées notamment par le Conseil de sécurité, où la France dispose, tout comme les Etats-Unis, le Royaume Uni, la Chine et la Russie, d'un siège permanent et d'un droit de veto,

### **La région des Grands Lacs africains**

En 2002, la région a enregistré des évolutions positives vers la paix que ni la République démocratique du Congo (RDC), ni le Burundi, n'avaient connues de manière durable depuis de longues années.

En RDC, le processus de paix s'est raffermi avec la signature d'accords avec le Rwanda (juillet), puis avec l'Ouganda (septembre). Ces accords ont ouvert la voie au retrait de toutes les troupes étrangères (pas moins de neuf pays sont intervenus, d'un côté ou de l'autre, au cours du conflit), et à de véritables progrès sur le volet interne du processus : le 17 décembre, un accord était signé à Pretoria, aux termes duquel toutes les parties s'engageaient sur la voie d'une transition qui devrait durer deux ans.

Au Burundi, les négociations entre le gouvernement de transition et les quatre rébellions non signataires de l'accord de paix d'Arusha (août 2000) ont abouti pour trois d'entre elles à des accords de cessez-le-feu, permettant d'envisager leur cantonnement et leur intégration dans les institutions burundaises, avec l'appui de la



mission africaine au Burundi (MIAB), qui se déploiera en mai 2003. Par ailleurs, le transfert du pouvoir par le président Buyoya au vice-président, prévu par l'accord d'Arusha, aura lieu comme prévu le 1<sup>er</sup> mai, permettant le passage à la deuxième phase de la transition.

Face à ces signes encourageants mais fragiles, comme le montrent les violences récurrentes tant dans l'est de la RDC qu'au Burundi, la France s'est efforcée d'accompagner les évolutions positives et de prévenir les risques de dérapage. Le ministre des Affaires étrangères a effectué une tournée dans la région des Grands Lacs (21-23 septembre), annonçant une accélération de notre coopération bilatérale en RDC et une aide budgétaire exceptionnelle pour le Burundi, permettant le déblocage du programme post-conflit du FMI. Le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie était à Kinshasa et Kisangani en février 2003. Quelques jours auparavant, de nombreux acteurs de la crise des Grands Lacs (dont les présidents Kabila, Kagame et Buyoya) avaient participé au sommet Afrique-France (20 et 21 février). Au sein de l'UE (appui au déploiement de 43 observateurs militaires au Burundi, fourniture de vivres aux rebelles ayant signé le cessez-le-feu), comme de l'ONU (tournée du Conseil de sécurité dans les Grands Lacs en mai 2002), la France s'est également montrée active.

### **Les ambassadeurs en mission et itinérants**

Le ministère des Affaires étrangères compte en 2002 dix ambassadeurs en mission et trois ambassadeurs itinérants.

Dans un contexte d'internationalisation croissante, il a voulu, en nommant des « ambassadeurs en mission », affirmer son rôle dans des secteurs interministériels très divers : environnement, droits de l'homme, co-développement, renforcement des capacités africaines pour le maintien de la paix, indemnisation des victimes de la Shoah ou lutte contre le banditisme et le crime organisé. Les « ambassadeurs en mission » assurent la coordination et le suivi au niveau bilatéral ou international.

La formule des « ambassadeurs itinérants » qui existe depuis 1994 permet aux chefs de poste d'établir des contacts politiques, économiques et culturels avec une présence alternée dans leur pays d'accréditation et à Paris. Les pays concernés aujourd'hui sont la Mongolie, la Moldavie et l'Erythrée.

### 3. Améliorer la sécurité collective

#### LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Le terrorisme est aujourd'hui la principale menace qui pèse sur la sécurité internationale. Après les opérations militaires en Afghanistan, la nébuleuse Al-Qaïda s'est éparpillée et réorganisée. En 2002, elle a ainsi perpétré des attentats en Tunisie, en Indonésie, au Kenya et contre des intérêts français au Pakistan et au Yémen. La France a toujours constitué un objectif pour l'organisation d'Oussama Ben Laden. L'un de ses responsables, Ayman Al-Zawahiry, l'a rappelé dans un communiqué le 8 octobre.

Condamnant avec force le terrorisme sous toutes ses formes, la France a œuvré pour que soient renforcés les instruments juridiques internationaux facilitant la coopération dans la lutte contre ce fléau. Elle a ratifié le 7 janvier la convention des Nations unies pour la répression du financement du terrorisme, résultant d'une initiative lancée par le président de la République au lendemain des attentats du 7 août 1998 au Kenya et en Tanzanie. Ce texte est entré en vigueur le 10 avril.

La France a contribué à l'application de la résolution 1390 du Conseil de sécurité, notamment par l'établissement d'une liste d'individus et d'organisations terroristes liés à Al-Qaïda dont les avoirs doivent être gelés et les mouvements empêchés.

De même, au sein de l'Union européenne, et conformément à la résolution 1373 du Conseil de sécurité et du plan d'action de l'UE dans la lutte contre le terrorisme, la France est à l'origine notamment de recommandations de l'UE en matière de lutte contre le financement du terrorisme.

La menace mondiale que représente le terrorisme exige une réponse et une coopération globales. L'assistance technique est, à ce titre, le complément nécessaire de l'action normative menée par la communauté internationale dans le cadre des Nations unies. Elle conforte notre message politique de solidarité et de responsabilité partagée de tous les Etats face à un ennemi commun qui voudrait mettre un terme à toute possibilité de compréhension entre les civilisations et creuser le fossé entre pays riches et pauvres. L'assistance technique française en matière de lutte contre le terrorisme a concerné, en 2002, 77 pays avec plus de 200 actions de formation. Le ministère des Affaires étrangères fournit le budget des opérations gérées par les attachés de sécurité intérieure de nos ambassades.

Depuis 2001, tous les nouveaux accords de coopération de sécurité intérieure incluent la lutte contre le terrorisme dans les trois domaines prioritaires de la coopération. La France en a signé quatre en 2002 qui viennent s'ajouter à la cinquantaine déjà en vigueur.

## STABILISATION DE L'AFGHANISTAN

Lors de la campagne internationale Liberté immuable (Enduring Freedom) déclenchée le 7 octobre 2001, la France a dépêché une équipe de liaison à l'état-major du commandement américain de Tampa, auprès du général Franks. Un détachement français a été déployé du 2 décembre 2001 à février 2002 pour la sécurisation de l'aéroport de Mazar-e-Shariff.

La composante aérienne du dispositif Héraclès a participé à des missions d'appui au sol, avec quelque 1 800 hommes qui se sont relayés sur la base de Manas au Kirghizistan depuis le début des opérations, le 2 mars, jusqu'au 30 septembre. Ce dispositif était constitué de six Mirage 2000 D (416 missions et 4 372 heures de vol) et de deux C 135 FR (ravitaillement au profit de la coalition) engagés dès le 23 octobre 2001. Le dispositif français a été relevé par l'European Participation Air Force (dix-huit F16), composée de Norvégiens, de Néerlandais et de Danois.

La composante maritime du dispositif Héraclès a été déployée de décembre 2001 à juin 2002 autour du porte-avions Charles-de-Gaulle.

Notre pays a participé à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dès sa mise en place à Kaboul, en dépêchant à partir du 2 janvier un premier détachement. Il a participé au second mandat de la FIAS (juin à décembre).

La France a été, avec les Etats-Unis, le principal pays engagé dans la formation de la nouvelle armée nationale afghane. Il a été décidé que cette armée serait créée au printemps, dans le projet d'accord inter-afghan conclu à Bonn le 5 décembre 2001. Ce projet vise notamment à donner à terme au gouvernement central de l'Afghanistan une autorité suffisante face aux chefs de guerre locaux et à consolider la sécurité sur l'ensemble du territoire. Nous avons formé en 2002 deux bataillons d'infanterie et venons de terminer la formation d'un troisième bataillon.

## LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ORGANISEE

Les données non militaires comme la criminalité organisée, le terrorisme, la corruption, doivent être prises en compte dans l'évaluation stratégique de la sécurité des pays. Ces différentes formes d'altération de la légalité nationale et internationale peuvent être considérées comme des menaces nouvelles dès lors qu'elles atteignent un seuil au-delà duquel elles cessent d'être de simples problèmes d'ordre public internes. Il convient de les intégrer dans la détermination de politiques nationales, régionales et internationales. Tous les phénomènes visés ont une double dimension nationale et transnationale, alors que les réponses sont encore dans une grande mesure nationales.

Au cours des années 90, le phénomène de la criminalité organisée a été radicalement modifié par la mondialisation. Il a tout d'abord changé d'ampleur. Avec un chiffre d'affaires annuel comparable au PIB de grands pays de l'Europe occidentale, les trafics, et en premier lieu le trafic de stupéfiants, sont devenus de véritables industries pour les réseaux criminels qui les exploitent.

La criminalité organisée a aussi changé de nature en devenant de plus en plus transnationale. Les groupes criminels concernés, auparavant très marqués par leurs origines (spécialisation criminelle, base culturelle, ethnique, etc.), connaissent aujourd'hui une diversification de leurs activités, une uniformisation de leurs structures et recourent à des moyens techniques de plus en plus complexes. La mondialisation accroît la difficulté de combattre le crime organisé, en permettant notamment aux réseaux de délocaliser les étapes du crime (préparation, action, paiement, blanchiment) et d'optimiser leurs activités. Les organisations criminelles internationales prospèrent en profitant des vides et contradictions qui résultent des disparités normatives entre les Etats.

Dans ce contexte, où la criminalité ignore les frontières et la souveraineté nationale, une riposte globale et le renforcement de la coopération internationale, en particulier entre les instances judiciaires et répressives, sont indispensables. Aussi, la France joue-t-elle un rôle actif au sein des enceintes multilatérales habilitées, veillant à en assurer la cohérence et l'efficacité. C'est dans ce but, qu'à la demande du président de la République, le poste d'ambassadeur itinérant thématique a été créé en 1999.

Cet ambassadeur est chargé à la fois de réfléchir, en liaison avec les différents services, au traitement de cette nouvelle problématique par notre diplomatie et de représenter la France aux différentes réunions internationales concernant ce domaine.

## DESARMEMENT ET NON-PROLIFERATION

### **Partenariat mondial du G8**

Le partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes a été lancé lors du sommet de Kananaskis, en juin. Ce partenariat est destiné à promouvoir la réduction de la menace dans quatre domaines : la non-prolifération, le désarmement, la lutte contre le terrorisme et la sûreté nucléaire. S'agissant de la Russie, la destruction des armes chimiques, le démantèlement des sous-marins nucléaires hors service, l'élimination des matières fissiles (ainsi le plutonium issu du démantèlement des armes nucléaires) et le recrutement d'anciens chercheurs du secteur de l'armement figurent parmi les principales préoccupations.

En application de ce partenariat, les pays du G8 réaliseront des projets de coopération sur la base de principes directeurs définis conjointement. Ces pays se sont engagés à rassembler jusqu'à 20 milliards de dollars pour appuyer cette initiative au cours des dix prochaines années. La France, présidente du G8 en 2003, entend réaliser au travers de projets de coopération concrets les engagements pris à Kananaskis. Plusieurs sont à l'étude, dont les premiers pourraient débiter à partir de 2003.

### **Code de conduite sur les missiles**

Principale initiative dans le domaine de la lutte contre la prolifération en 2002, le code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques a été adopté le 26 novembre à La Haye avec le soutien actif de l'Union européenne et de la France.

Ce code pose le principe de la nécessité de prévenir la prolifération balistique et de la retenue dans le développement et le déploiement. Il appelle à la vigilance concernant l'assistance aux programmes de lanceurs spatiaux et invite les Etats parties à ne pas accorder d'assistance aux pays susceptibles de mettre au point ou d'acquérir des armes de destruction massive. Il prévoit des mesures de confiance sur la transparence des programmes balistiques et spatiaux, ainsi que la pré-notification des essais de missiles.

Près d'une centaine d'Etats ont souscrit au code à ce jour, ceci témoignant de l'ampleur de la prise de conscience face à la prolifération des vecteurs potentiels d'armes de destruction massive. En sa qualité de présidente du G8, la France travaille à la promotion du code auprès des Etats qui n'y ont pas encore souscrit.

### **Promotion de l'accord de garanties généralisées et du protocole additionnel à cet accord**

Le système de garanties internationales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est un élément essentiel du régime de non-prolifération des armes nucléaires. Il permet de vérifier le respect par les Etats de l'engagement qu'ils ont pris en signant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Au printemps, la France a effectué des démarches auprès de certains Etats francophones d'Afrique et de l'océan Indien, pour leur demander de signer avec l'AIEA, et de mettre en pratique, un accord de garanties généralisées, comme ils sont juridiquement tenus de le faire au titre du TNP. Ces mêmes Etats, et d'autres dans la région, ont été encouragés à signer également et à appliquer un protocole additionnel à leur accord de garanties. Ce protocole, instauré en 1997, donne la capacité de détecter des matières ou activités nucléaires non déclarées sur le territoire d'un Etat non doté d'armes nucléaires, signataire du TNP. Les deux instruments juridiques combinés constituent aujourd'hui la norme en matière de respect des garanties renforcées de l'AIEA. Plusieurs des Etats sollicités ont déjà donné une suite favorable à la requête française.

### **Initiatives internationales sur les sources radioactives**

L'utilisation malveillante et l'emploi à des fins terroristes des sources radioactives les plus puissantes constituent, depuis le 11 septembre 2001, une préoccupation de la communauté internationale.

En préparation de la présidence du G8 qu'elle exerce en 2003, la France a réfléchi, en liaison avec ses partenaires et l'AIEA, à des initiatives internationales en vue d'assurer un haut niveau de sécurité dans l'utilisation de ces sources. Des orientations ont été esquissées, par exemple en matière d'assistance aux Etats pour leur

permettre de contrôler et de suivre les sources radioactives qu'ils détiennent, ou encore en matière de coopération internationale pour sécuriser des sources radioactives échappant à tout contrôle ou simplement oubliées après usage.

Ainsi, la France a fourni son aide à la Géorgie pour sécuriser une source orpheline ayant occasionné l'irradiation accidentelle de deux personnes, et elle a permis un traitement médical approprié, en France, de ces cas. Notre expertise technique en matière de recherche, de détection et de localisation a aussi été mise à la disposition de l'AIEA à l'été 2002, pour une campagne de recherche de sources orphelines sur le territoire géorgien.

## DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME

### Protection des droits des enfants

La France a participé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur les enfants qui s'est tenue à New York en mai. Cette session de trois jours, reportée en raison des attentats du 11 septembre 2001, précédée par un forum des enfants auquel ont pris part des enfants français, faisait suite au premier Sommet des enfants réuni à New York en 1990. Elle a eu pour objet, à travers l'adoption d'une déclaration et d'un plan d'action pour la nouvelle décennie, de réaffirmer solennellement l'engagement des Etats envers les mesures de protection des enfants définies en 1990 et de réactualiser ces mesures à la lumière de la Convention sur les droits de l'enfant (1989) et des problèmes nouveaux surgis depuis dix ans dans la protection de l'enfance (notamment enfants dans les conflits armés, exploitation sexuelle, ravages du VIH/SIDA). Avec ses partenaires de l'Union européenne, notre pays a contribué à empêcher la remise en cause d'acquis fondamentaux et à renforcer l'approche internationale fondée sur la défense des droits de l'enfant.

Par ailleurs, la France a ratifié les deux protocoles facultatifs à la Convention des droits de l'enfant, l'un sur l'implication des enfants dans les conflits armés, l'autre sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie impliquant des enfants. Enfin, notre pays

a reçu pendant une semaine en novembre la visite de M. Juan Miguel Petit, rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme sur la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie impliquant des enfants.

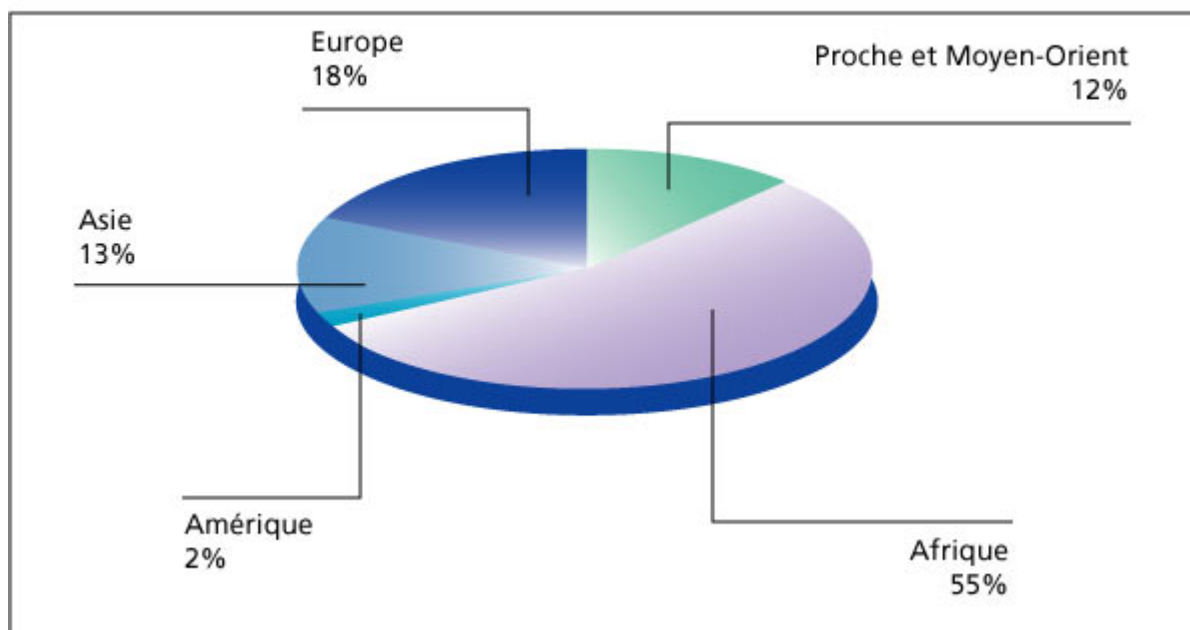
### Convention contre la torture

Après dix années de négociations, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté le 18 décembre un protocole facultatif à la Convention contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; ce nouvel instrument vise à instituer un mécanisme universel de visite des lieux de détention afin de prévenir la torture. La France a conjugué ses efforts avec ceux de ses partenaires européens pour permettre cette adoption.

**58<sup>e</sup> commission des droits de l'homme**  
**(18 mars - 26 avril)**

La France a obtenu l'adoption, par consensus, des trois résolutions qu'elle présentait sur l'extrême pauvreté, la détention arbitraire et les disparitions forcées. Celle sur les disparitions forcées ouvre la voie à l'élaboration d'un nouvel instrument juridique universel.

**Répartition des crédits consacrés à la formation de cadres militaires étrangers**



## La France et le système des Nations unies

En 2002, la France est quatrième contributeur obligatoire au système des Nations unies, avec une quote-part de 6,516 % au barème de contribution au budget des opérations de maintien de la paix. La France a payé en 2002 près de 398 millions d'euros de contributions obligatoires répartis entre :

|                                         |          |
|-----------------------------------------|----------|
| ONU - budget ordinaire                  | 81,7 M€  |
| ONU - tribunaux pénaux internationaux   | 15,8 M€  |
| ONU - opérations de maintien de la paix | 168,8 M€ |
| ONU - institutions spécialisées         | 131,6 M€ |

La France est 12<sup>e</sup> contributeur volontaire en moyenne au système. En 2001, elle a payé 142,8 M€ de contributions volontaires, toutes administrations confondues.

En 2002, sur des effectifs totaux de 64 216 personnes travaillant au sein du système des Nations unies, 4 516 sont de nationalité française, soit 7 %.

La participation française (officiers de police civile, troupes et observateurs militaires) aux opérations de maintien de la paix (OMP) des Nations unies s'élève fin 2002 à 417 personnes réparties dans 9 OMP, soit 1 % du total (25<sup>e</sup> position environ parmi les Etats participants)<sup>1</sup>.

En 2001, la part de marché des entreprises françaises dans les achats de l'ONU s'élevait à 4,7 %, les plaçant en quatrième position des fournisseurs de l'ONU (241,5 M€ sur un total de 5,1 M€ d'achats de biens et services en 2001).

<sup>1</sup> La France a contribué en 2002 à sept OMP "hors casques bleus" : SFOR en Bosnie, KFOR au Kosovo, opérations Minerve en Macédoine, Pamir en Afghanistan, Héraclès en Asie du Sud-Est, Alysse en Arabie Saoudite et Licorne en Côte d'Ivoire. Ces interventions ont impliqué un maximum de 16 500 hommes.



### **La sous-direction de la sécurité**

Créée en 1993 au sein de la direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement du ministère des Affaires étrangères, la sous-direction de la sécurité traite des "nouvelles menaces", c'est-à-dire le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue, la corruption, le blanchiment des capitaux, la traite des êtres humains et l'immigration illégale, la pédopornographie, la cybercriminalité...

Ces dossiers ont en commun de toucher à la fois à "l'extérieur" et à "l'intérieur", d'intéresser la société des Etats comme les citoyens, de ressortir du droit des gens comme des droits de l'homme. Au sein même du MAE, ils concernent un personnel très divers. Pour garantir l'efficacité et la cohérence de notre action, il importe de disposer d'une équipe chargée de suivre ces questions en collaboration avec tous les services concernés.

La sous-direction de la sécurité a une dimension interministérielle forte, qu'illustre, notamment, l'appartenance de plus de la moitié de ses rédacteurs à d'autres ministères : intérieur, défense, économie et finances. Elle anime notre réseau d'attachés de sécurité intérieure, présent désormais dans près d'une centaine de pays, et représente la France aux groupes du G8 consacrés à la lutte contre la criminalité transnationale et contre le terrorisme. Elle participe au renforcement des instruments politiques et conventionnels de ce combat dans les principales enceintes internationales, en développant la coopération judiciaire entre partenaires, en mettant en place une politique d'assistance technique, en améliorant la lutte contre le financement du terrorisme, et en dégagant les éléments d'une analyse commune de la menace.

### **La justice pénale internationale**

2002 a été une année capitale en raison de l'entrée en vigueur du statut de la Cour pénale internationale, le 1<sup>er</sup> juillet. La tenue de la première assemblée des parties au statut de Rome, en septembre, a réuni 85 Etats, parmi lesquels tous les membres de l'Union européenne. Fin 2002, une soixantaine de personnes travaillaient à La Haye au siège de la Cour, sous la direction d'un magistrat français, responsable des services communs et assurant à ce titre la gestion et l'administration jusqu'à l'élection du greffier par les juges pendant le premier semestre 2003.

L'entrée en vigueur de la loi de coopération avec la Cour pénale internationale en février et la signature en septembre de l'accord sur les privilèges et immunités ont confirmé l'engagement de la France en faveur de cette institution. Dans le cadre de la position commune européenne, adoptée en 2001 et modifiée en 2002, la France a pris une part active aux programmes visant à promouvoir le statut auprès des Etats non parties, en participant à de nombreuses conférences sur le thème de la CPI, et en apportant une assistance technique à certains Etats pour leur permettre de ratifier le statut et d'adapter leur législation interne.

Avec les tribunaux pénaux internationaux ad hoc (ex-Yougoslavie et Rwanda), la France a renforcé sa coopération. L'accord sur l'exécution en France des peines prononcées par le TPIY est entré en vigueur en juillet et un accord de même nature a été négocié avec le TPIR. Elle a apporté une contribution financière substantielle à ces tribunaux : 7,8 M\$ pour le TPIY et 6,3 M\$ pour le TPIR.

### **Un sommet de l'OTAN**

Le sommet de l'OTAN à Prague, les 21 et 22 décembre, a rassemblé les chefs d'Etat et de gouvernement des 19 pays membres de l'OTAN et des 27 pays partenaires afin d'examiner les principaux dossiers concernant la sécurité de la région euro-atlantique.

L'élément marquant de cette réunion a été l'invitation à rejoindre l'Alliance lancée à sept pays d'Europe centrale et orientale : la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie.

Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'OTAN ont également adopté un concept militaire de défense contre le terrorisme, preuve de leur détermination à protéger les populations, le territoire et les forces de leurs pays de toute attaque armée, y compris terroriste, dirigée de l'étranger.

Le principe de la création d'une force de réaction de l'OTAN (NFR) a également été arrêté. Celle-ci fera appel aux technologies de pointe, sera souple, déployable, interopérable et apte à soutenir des opérations prolongées. Elle comportera des éléments terrestres, maritimes et aériens prêts à se transporter rapidement partout où nécessaire, selon la décision du Conseil.

## **La coopération militaire de défense**

Conduite par le ministère des Affaires étrangères en concertation avec le ministère de la Défense et les trois armées, avec le ministère de l'Intérieur et la gendarmerie nationale, la coopération militaire de défense est forte d'un budget de 104 millions d'euros en 2002 et d'un réseau de 400 coopérants.

Une contribution au développement et à la réforme des systèmes de défense

En Afrique, au-delà de la coopération bilatérale, une coopération concertée avec nos partenaires européens et américain se développe, notamment au profit des organisations régionales comme la CEDEAO. Le continent africain bénéficie d'environ trois quarts des crédits de coopération militaire.

En dehors de l'Afrique, la coopération française contribue, aux côtés de celle des Etats-Unis, à la reconstruction de l'armée nationale afghane en formant ses premiers bataillons d'infanterie. En Europe centrale et orientale, elle apporte un soutien aux pays candidats à l'entrée dans l'UE et l'OTAN.

Une meilleure synergie avec la coopération civile

La coopération militaire se rapproche de la coopération civile, notamment dans le domaine de la sécurité intérieure. Un attaché de sécurité intérieure, gendarme ou policier, est désormais chargé dans un certain nombre d'ambassades, sous l'autorité de l'ambassadeur, de conduire la coopération de la gendarmerie nationale et de la police nationale avec les forces de sécurité locales.

Des instruments de coopération éprouvés

- L'ingénierie de défense, ou le partage de l'expertise française dans des domaines-clés de la défense (restructuration des forces armées, reconversion des personnels militaires, action de l'État en mer, etc.) ;
- la formation des élites militaires en France ou dans des écoles nationales à vocation régionale, ou encore lors de séminaires organisés par l'IHEDN ou le CHEAR ;
- l'enseignement du français en milieu militaire pour permettre à un plus grand nombre d'officiers étrangers de suivre des formations dans nos écoles militaires.

## 4. Pour un monde équitable et plus sûr

En 2002, la France a poursuivi ses efforts en vue de rendre le monde plus sûr, tout particulièrement en luttant contre toutes les menaces avérées et imminentes comme le terrorisme, la prolifération, et les dangers à plus long terme comme les atteintes à l'environnement. La sécurité ne pourra être garantie de manière durable qu'à travers une action collective tendant à renforcer l'équité et la solidarité dans le monde.

### LES GRANDES RENCONTRES INTERNATIONALES

La conférence de Monterrey sur le financement du développement (mars) est parvenue à un consensus sur les contours d'un partenariat renforcé pour atteindre les objectifs du sommet du millénaire. Les pays du Sud ont reconnu leur responsabilité propre s'agissant de leur développement, tandis que les pays du Nord s'engageaient à accroître leur aide. L'Union européenne s'est, conformément à l'accord conclu au Conseil européen de Barcelone, engagée à porter collectivement, d'ici à 2006, le montant moyen de l'aide communautaire à 0,39 % du PIB. La France s'est engagée sur la voie d'une augmentation substantielle (cf. chapitre 6).

Le ministère des Affaires étrangères est étroitement associé à la préparation des sommets des chefs d'Etat et de gouvernement du G8. Celui de 2002, sous présidence canadienne (Kananaskis, 26-27 juin), a d'autant plus mobilisé son attention qu'il précédait la présidence française de 2003. Il a consacré la place de la Russie comme membre à part entière du groupe, dont elle assurera la présidence en 2006. Les discussions ont été centrées sur quelques sujets correspondant aux priorités françaises :

- l'Afrique : le G8, qui avait invité les chefs d'Etat africains promoteurs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) à dialoguer avec lui, a consacré à ce continent près de la moitié de ses travaux et a adopté un plan d'action en réponse au NEPAD (cf. chapitre 6). Le président de la République a annoncé qu'il ferait à nouveau du NEPAD un axe majeur de la présidence française du G8 ;
- le développement durable : en 2003 aussi, nous souhaitons donner une priorité aux questions qui déterminent l'avenir de notre planète, en nous consacrant en particulier au thème de l'accès à l'eau potable, dans la perspective du troisième forum mondial de l'eau au Japon (16-23 mars 2003) ;
- la lutte contre le terrorisme : l'un des résultats importants de ce sommet a été le lancement du Nouveau partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive (cf. chapitre 3). Par ailleurs, un document sur la sécurité des transports a été adopté : il contient une série d'engagements visant à améliorer l'identification des équipages et des passagers avant le transit, ainsi que des marchandises transportées, afin de prévenir les attentats terroristes par voie aérienne, maritime ou terrestre.

**Le sommet mondial sur le développement durable**, réuni à Johannesburg du 24 août au 4 septembre, a consacré le concept de développement durable lancé lors du sommet de Rio en 1992, dans ses trois dimensions : environnementale, économique et sociale. Le plan adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement, axé sur la lutte contre la pauvreté et sur la modification des modes de consommation et de production, comporte

cinq volets : eau, énergie, santé, agriculture et biodiversité. Le président de la République a proposé cinq chantiers prioritaires à nos partenaires : la lutte contre le changement climatique, l'éradication de la pauvreté, la diversité culturelle, la modification des modes de consommation et de production et la gouvernance internationale du développement durable.

La société civile internationale s'est exprimée au **Forum social mondial de Porto-Alegre** (28 janvier-5 février). Tout en condamnant fermement le terrorisme, les participants ont débattu de la mondialisation et des solutions de substitution à la « globalisation néo-libérale ». Ils ont souligné l'importance du respect des normes juridiques et éthiques et du multilatéralisme, en mettant l'accent sur les questions de l'agriculture, de l'eau, du financement du développement et de l'allègement de la dette. Les vues françaises sur la diversité culturelle ont trouvé un large soutien.

2002 a vu le lancement des travaux préparatoires du sommet mondial sur la société de l'information, organisé sous l'égide des Nations unies, qui se déroulera en deux phases à Genève (2003) et à Tunis (2005). Son objectif est d'aboutir à une vision commune de l'architecture de la société de l'information et de définir des moyens de lutte contre la fracture numérique. A Genève, devrait être adoptée une déclaration politique sur les fondements de la société de l'information au XXI<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'un plan d'action comprenant une liste d'objectifs agréés et d'actions et moyens à déployer. L'Afrique et le NEPAD bénéficieront d'une attention prioritaire. Ce plan sera assorti d'un mécanisme de suivi des décisions. Les résultats seront évalués à Tunis, où le thème majeur sera la transition vers une société du savoir. Devraient y être adoptés une "charte" et un "agenda de Tunis" consacrant la solidarité numérique mondiale, incluant des plans d'action régionaux.

## LA DIPLOMATIE FRANÇAISE DEFEND L'ENVIRONNEMENT ET LA SECURITE

### L'environnement

2002 a vu la ratification du protocole de Kyoto par l'Union européenne et ses Etats membres, et l'adoption d'une directive relative à la création du marché communautaire de permis d'émission de gaz à effet de serre. La France a agi en faveur de la ratification du protocole par le Canada et la Russie. La première tentative, lors de la conférence de New Delhi en novembre, d'amorcer le débat sur l'approfondissement et l'élargissement du régime de lutte contre les changements climatiques a confirmé que ce processus serait difficile et nécessiterait un dialogue plus poussé avec les pays en développement.

### La France entend favoriser une utilisation sûre de l'énergie nucléaire

Depuis longtemps attachée à promouvoir une ressource énergétique qui ne produit pas de gaz à effet de serre, elle estime aussi que, dans ce domaine, la sûreté doit prévaloir sur toute autre considération. Elle joue un rôle actif dans les diverses instances multilatérales œuvrant au renforcement de la sûreté nucléaire, en particulier au sein du groupe de travail ad hoc du G7, désormais élargi à la Russie.

Le G7 / G8 a contribué à plusieurs initiatives visant à améliorer la sûreté des centrales les plus anciennes,

notamment en Europe orientale, et diminuer les risques pour l'environnement. Il est notamment à l'origine de la décision de construire un nouveau sarcophage autour du réacteur accidenté de Tchernobyl.

En ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés, en vertu du principe de précaution, un moratoire sur les autorisations de mise en culture et de mise sur le marché est appliqué dans l'Union européenne depuis juin 1999. Les Etats à l'origine de cette décision, parmi lesquels la France, avaient subordonné la levée du moratoire à l'instauration d'une réglementation sur l'étiquetage et la traçabilité, destinée à restaurer la confiance, grâce à l'information du consommateur. Engagées en septembre 2001, les négociations entre les Etats membres et la Commission ont abouti fin 2002 à un accord politique sur le sujet. Cet accord a été formalisé en termes juridiques et soumis au Parlement européen, qui doit l'examiner en seconde lecture.

La 6<sup>e</sup> conférence des parties à la convention sur la diversité biologique à La Haye, en avril, a permis l'adoption d'un nouveau programme de travail sur les forêts, de lignes directrices sur les espèces exotiques envahissantes, ainsi que sur l'accès au partage des bénéfices résultant de l'exploitation des ressources génétiques. Au sein de l'UE, la France a joué un rôle actif dans les négociations, en particulier sur les forêts.

### **Les transports**

Les attentats du 11 septembre 2001 ont conduit au renforcement des mesures de sécurité et de sûreté des transports aériens. Le MAE a participé à l'adaptation des dispositifs nationaux, européens et internationaux créés à cette fin. Il siège au sein du groupe interministériel de sûreté créé pour analyser la menace et définir les mesures de prévention. Les actions coordonnées engagées depuis le conseil extraordinaire des ministres européens du 14 septembre 2001 devraient déboucher sur l'adoption d'un règlement commun sur la sûreté. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a fait de la prévention une priorité. Enfin, le G8, en adoptant à Kananaskis le plan d'action pour la sûreté des transports, a contribué de manière décisive à la prise de nouvelles mesures dans les enceintes internationales compétentes.

Après l'accident du 24 mars 1999, trois ans ont été nécessaires pour réhabiliter et moderniser l'infrastructure du tunnel sous le Mont-Blanc, avec pour première exigence d'assurer une sécurité maximale. En 2002, la France et l'Italie ont défini par deux accords un calendrier progressif de remise en circulation de l'ouvrage et un nouveau règlement de circulation. Elles ont supprimé l'alternat pour les poids lourds en mars 2003. Ces mesures devraient permettre un rééquilibrage, entre les deux tunnels routiers alpins, du trafic des poids lourds, aujourd'hui majoritairement orienté vers le tunnel du Fréjus. La dernière étape sera la signature par la France et l'Italie d'une nouvelle convention relative au tunnel sous le Mont-Blanc qui remplacera celle de 1953.

## LE DEVELOPPEMENT DE MOYENS AUTONOMES DANS UN CADRE EUROPEEN

L'Union européenne et l'Agence spatiale européenne ont décidé en 2002 de lancer le programme de navigation par satellite Galileo en approuvant l'engagement de la phase de développement.

Ce projet a pour but d'offrir, grâce à un réseau de 30 satellites, des capacités de localisation, de datation et de navigation sur l'ensemble du globe, conférant ainsi à l'Europe une autonomie stratégique dans ce domaine par rapport aux Etats-Unis et à la Russie.

Conçu pour être compatible avec le GPS américain, Galileo apportera une redondance procurant une fiabilité accrue à l'ensemble des moyens de navigation satellitaires. Il devrait ainsi contribuer à l'essor des applications de la navigation par satellite en Europe. La Russie, la Chine et l'Inde ont manifesté le souhait d'être associées à son développement. Galileo sera en principe opérationnel en 2008, le premier satellite devant être lancé en 2004.

En 2002, la France a continué de porter une attention particulière à l'évolution du projet commun d'avion de transport militaire A 400 M étudié avec l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, le Royaume-Uni et la Turquie. Elle s'est attachée à ce que la révision de certains engagements ou des commandes ne remette pas en cause un programme destiné à donner à l'Europe une capacité de mobilité stratégique autonome et ayant un effet structurant pour les industries européennes de défense. Elle a entrepris diverses actions auprès de ses partenaires afin d'accélérer le lancement effectif du projet et d'aboutir à la signature du contrat industriel.

Le code de conduite européen en matière d'exportation d'armements, adopté en juin 1998, a permis le développement d'une coopération entre Etats membres de l'UE et de progresser vers une harmonisation des politiques de contrôle des exportations, à travers une information mutuelle sur les refus d'exportation. La France contribue au fonctionnement du code et s'efforce d'améliorer la concertation intra-européenne, mais aussi le dialogue avec les Etats tiers, notamment les candidats à l'adhésion à l'UE.

## Sécurité maritime

Le naufrage du Prestige, en novembre 2002, a démontré l'insuffisance des mesures adoptées à la suite de la catastrophe de l'Erika en 1999, et notamment le caractère trop lointain des échéances (2015) prévues par le calendrier de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour le retrait des pétroliers à simple coque.

Dès lors, les efforts des négociateurs français, relayés par ceux de la Commission de Bruxelles, ont porté dans quatre directions :

- **Elimination des navires les plus dangereux** : cette initiative s'est traduite par l'adoption récente par le conseil des ministres des Transports de l'Union européenne d'un règlement prévoyant un retrait plus rapide des pétroliers à simple coque. Ces dispositions ne valant que pour les navires de la flotte communautaire, l'Organisation maritime internationale sera saisie en juillet 2003 d'une demande de la Commission et des quinze Etats membres de l'UE tendant à ce que la réglementation européenne soit appliquée à l'ensemble de la flotte mondiale.
- **Sécurisation des approches maritimes européennes** : à l'initiative de la France, rejointe par cinq autres pays, une demande tendant à la désignation d'une zone maritime particulièrement vulnérable en Europe de l'Ouest a été déposée auprès de l'OMI. Le régime spécial dont cette zone, si sa création était décidée, serait dotée devrait permettre aux Etats riverains de lutter plus efficacement contre des dangers face auxquels la réglementation internationale actuelle se révèle insuffisante.
- **Responsabilisation de l'ensemble des opérateurs du transport maritime** : il s'agit d'obtenir la révision des conventions internationales sur la responsabilité civile en matière maritime, dont les principes et les plafonds d'indemnisation sont par trop favorables au propriétaire et offrent une impunité quasi totale aux autres opérateurs (chargeurs, affréteurs). Le naufrage du Prestige démontre que l'action menée depuis la catastrophe de l'Erika, jusqu'ici sans succès, doit être poursuivie et amplifiée.
- **Responsabilité pénale des opérateurs du transport maritime** : cette initiative de la Commission, tendant à ce que les législations des Etats membres rendent passibles de sanctions pénales les auteurs d'actes de pollution graves par négligence ou malveillance, est soutenue par la France. Elle répond en effet à notre volonté d'impliquer les responsables tout au long de la chaîne aboutissant à la pollution, depuis le propriétaire du navire jusqu'à son capitaine.



### **La crise de la vache folle**

Le 20 mars 1996, l'annonce par le ministre britannique de la santé qu'une nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jacob pourrait être liée à l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) crée un choc dans l'opinion publique. Pour rassurer les consommateurs, l'Union européenne décide notamment un embargo sur les importations de viande bovine britannique. Celui-ci sera levé à partir du 1<sup>er</sup> août 1999, sauf en France, où les autorités considèrent que les garanties sont insuffisantes. En 2000, diverses causes, dont la croissance du nombre de cas d'ESB liée entre autres à une politique active de dépistage, provoquent une nouvelle crise de confiance chez les consommateurs français.

A partir de 1996, l'UE s'est engagée dans l'élaboration d'une politique globale de maîtrise du risque ESB, qui comporte deux volets :

- un volet interne, portant sur trois points : renforcement du dispositif d'épidémiologie-surveillance; définition d'une liste des matériels à risque spécifiés, dont l'utilisation est prohibée ; interdiction, à titre transitoire, des farines animales dans l'alimentation animale, interdiction que la Commission envisage de rendre définitive ;
- un volet externe, qui s'applique aux importations de pays tiers : il s'agit d'un système de classification des pays tiers au regard du risque d'ESB.

Au cours de l'élaboration de cette politique harmonisée, la France a constamment plaidé pour un niveau élevé d'exigence afin de garantir la sécurité du consommateur. C'est dans ce contexte modifié, et après avoir pris connaissance, le 20 septembre, de l'avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, qu'elle a levé l'embargo sur les importations de viande d'origine britannique, ainsi que la Cour de justice des communautés européennes le lui avait enjoint, dans son arrêt de décembre 2001.

## **La Mission Entreprises**

La Mission Entreprises du ministère des Affaires étrangères anime un réseau de correspondants de haut niveau, afin d'entretenir un dialogue régulier avec les états-majors des grandes entreprises et les organismes professionnels français (MEDEF, CCIP, etc.).

Elle analyse la situation et la stratégie des groupes français. Elle fait connaître et mieux comprendre au sein du ministère leurs préoccupations face aux enjeux internationaux.

Elle apporte aux entreprises une assistance pour la préparation de démarches politiques en appui à des projets ou à des recherches de règlement de contentieux. Elle facilite la communication avec les services compétents du ministère et elle propose des éléments de traitement à leurs demandes ; elle contribue à la réflexion sur des thèmes transversaux, tels la gouvernance et les nouvelles normes éthiques, sociales et environnementales.

Elle apporte aux décideurs économiques une information appropriée sur les évolutions du contexte politique et économique international, par l'organisation de rencontres-débats et de conférences, ainsi que par l'élaboration d'un recueil d'analyses sur le risque dans les pays émergents.

2002 a vu un développement des conférences-débats, aussi bien sur des questions transversales d'intérêt commun (lutte contre la corruption, responsabilité sociale des entreprises...) que sur des analyses ponctuelles par pays ou des questions d'actualité (conférences sur l'Inde, la Russie, les entreprises et la crise argentine...).

La Mission est enfin chargée d'organiser des rencontres de travail entre le ministre des Affaires étrangères et des chefs d'entreprise.

## 5. Une action diplomatique tous azimuts

### RELATIONS AVEC LA RUSSIE

La Russie a continué en 2002 d'étendre le cadre législatif des réformes avec l'adoption des textes relatifs au statut des terres agricoles (25 juillet), la poursuite de la réforme de la justice (code de procédure pénale) ainsi que du système des retraites. Elle a confirmé son intention d'accéder à l'OMC à une date rapprochée et s'est vu reconnaître par l'Union européenne le statut d'"économie de marché". Ses efforts pour lutter plus efficacement contre le blanchiment d'argent ont été reconnus par la communauté financière internationale. En Tchétchénie, un processus politique paraît être amorcé. Il reste à le mener à son terme en faisant prévaloir les intérêts et les droits des populations concernées.

Dans ce contexte, notre dialogue politique et nos coopérations ont connu un nouvel essor. Le gouvernement a souligné sa volonté de développer un partenariat ambitieux avec la Russie. Le sommet informel de Sotchi, les 19 et 20 juillet, la tenue du séminaire intergouvernemental franco-russe à Toulouse, le 18 novembre, et la première réunion, le 15 novembre, du Conseil de coopération sur les questions de sécurité, rassemblant les ministres français et russe des Affaires étrangères et de la Défense, montrent l'intensité des échanges. S'agissant des partenariats industriels, la signature de deux contrats prévoyant la fourniture par Airbus de dix-huit avions à la compagnie Aeroflot et la création d'un centre d'ingénierie commun entre l'avionneur européen et la société russe Kaskol sont citées en exemple de part et d'autre.

La situation internationale a conduit la France et la Russie à renforcer leur coopération dans la lutte contre le terrorisme. D'autre part la France a souligné la priorité qu'elle accorde au renforcement des relations de l'Union européenne avec la Russie, relations auxquelles l'élargissement donnera une nouvelle importance. C'est dans cet esprit qu'elle a recherché, par exemple, avec ses partenaires européens une solution pragmatique à la question de la circulation des ressortissants russes de et vers l'enclave de Kaliningrad.

### ASIE CENTRALE ET CAUCASE

Alors que l'importance stratégique des pays d'Asie centrale et du Caucase, par rapport au Moyen-Orient, à la Chine et à la Russie, a été renforcée par l'impératif de stabilisation de l'Afghanistan, la France a accru en 2002 son engagement dans cette région.

En Asie centrale, le stationnement de nos forces au Tadjikistan (Douchanbé) et au Kirghizistan (Manas), dans le cadre des opérations de soutien aérien à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), nous a amenés à renforcer notre dialogue politique et nos coopérations avec ces pays.

Les ressources énergétiques du bassin caspien et leurs voies d'évacuation sont par ailleurs pour les compagnies

pétrolières et parapétrolières françaises un enjeu qui renforce l'intérêt porté par la France à la stabilité de cette région. Le règlement des conflits inter ou intra-étatiques qui la déchirent (Arménie-Azerbaïdjan, séparatismes en Géorgie) conditionne le développement du sud-Caucase. La France, à travers sa participation aux médiations engagées sous les auspices de l'ONU ou de l'OSCE, s'emploie en faveur de leur règlement pacifique.

## BALKANS

Une paix sans rupture a prévalu en 2002 dans les Balkans occidentaux, après une décennie de conflits. La France s'est efforcée de promouvoir la formule de la déclaration de Zagreb de novembre, qu'elle avait elle-même inspirée : "Démocratie, réconciliation et coopération régionale d'une part, rapprochement de chacun de ces pays avec l'Union européenne d'autre part, forment un tout".

Le ministre des Affaires étrangères a tenu à réserver l'une de ses premières visites à la Bosnie-Herzégovine et au Kosovo (6-7 septembre), là où l'engagement international, militaire et civil avait été le plus fort. Ce fut l'occasion d'affirmer que, malgré l'émergence de nouvelles crises, les Balkans occidentaux, à peine sortis de la guerre, ne devaient être, selon la France, ni abandonnés ni oubliés.

### Monténégro

Stabiliser, c'est parer aux menaces virtuelles. Aussi la diplomatie française s'est-elle mobilisée pour que voie le jour une union rénovée entre la Serbie et le Monténégro. La République fédérale de Yougoslavie, en effet, n'offrait plus qu'un cadre délabré à l'issue des années Milosevic, faisant peser un risque d'instabilité sur toute la région. La France a favorisé cette rénovation, en concertation avec ses partenaires européens et en liaison avec le haut représentant de la PESC, M. Javier Solana, dont la mission de conciliation entre Belgrade et Podgorica a été couronnée de succès. L'accord tripartite RFY/Serbie/Monténégro du 14 mars a posé les bases d'une Communauté étatique de Serbie et Monténégro qui est aujourd'hui une réalité. De même la France a-t-elle poussé à un engagement plus ferme de l'Union européenne dans cette région dont elle ne cesse d'affirmer que l'avenir est dans l'Europe.

### Bosnie-Herzégovine

En Bosnie-Herzégovine, M. Paddy Ashdown a pris ses fonctions en 2002 comme haut représentant de la communauté internationale et, pour la première fois, comme haut représentant de l'Union européenne ; cette même année, s'est négociée avec succès la relève de l'International Police Task Force (IPTF) par une Mission de police de l'Union européenne (MPUE) dont le projet avait été ardemment défendu par la France. Elle y contribue à hauteur de 70 hommes sur 512.

### Macédoine

La France a manifesté dès le printemps une détermination politique constante pour rendre possible les opérations

de l'UE en Macédoine. Lors des Conseils européens successifs, nous avons souligné l'intérêt pour l'UE de prendre la relève de l'opération de l'OTAN, exclusivement composée d'Européens. Nous avons, dès la finalisation des arrangements permanents de "Berlin plus" qui permettent à l'UE d'utiliser les moyens militaires de l'OTAN, soutenu la dynamique des discussions à l'UE, et entre l'UE et l'OTAN, pour permettre à l'UE de s'engager sur le terrain à la fin mars, avec recours aux moyens de l'OTAN.

Cette opération (380 soldats, dont 149 Français) est la première opération militaire de l'UE. Elle permettra de consolider l'action de l'Union en faveur de la stabilité de la Macédoine. Elle constitue également le premier test de la Politique européenne de sécurité et de défense et de l'application des arrangements de "Berlin plus". Elle ouvre à ce titre des perspectives prometteuses pour l'Europe de la défense, et devrait être suivie au début de l'année 2004 d'une relève par l'UE en Bosnie.

## PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Paradoxalement, alors que la situation sur le terrain n'a cessé de se détériorer en 2002, les efforts de la communauté internationale ont permis des progrès diplomatiques. La solution au conflit israélo-palestinien fait désormais l'objet d'un consensus au sein de la communauté internationale.

L'engrenage des attentats et des représailles, déclenché en septembre 2000, s'est accéléré à partir de janvier. Une vague d'attentats-suicide a conduit les autorités israéliennes à mener, à partir d'avril, plusieurs opérations militaires d'envergure dans les Territoires palestiniens. Cette stratégie a provoqué une dégradation de la situation humanitaire, la destruction de la quasi-totalité des infrastructures palestiniennes et le confinement du président de l'Autorité palestinienne dans son quartier général de Ramallah. Le bilan de l'année est lourd :

1 774 morts, dont 451 Israéliens, et des dizaines de milliers de blessés.

Cette spirale meurtrière a incité la communauté internationale à se mobiliser :

- Le Conseil de sécurité des Nations unies a traité du dossier de façon plus active que les années précédentes. Cinq résolutions sur le Proche-Orient ont été adoptées, dont la résolution 1397 du 12 mars par laquelle le Conseil affirme pour la première fois son attachement "à la vision d'une région dans laquelle deux Etats, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières reconnues et sûres".
- Le Quartet, structure nouvelle et informelle, réunissant les Etats-Unis, la Russie, les Nations unies et l'Union européenne, s'est réuni à de multiples reprises. Une "feuille de route" conduisant à la création d'un Etat palestinien d'ici à 2005 a été agréée le 20 décembre pour donner corps au consensus international sur la solution du conflit.
- Les pays arabes, réunis en sommet à Beyrouth en mars, ont adopté, à l'instigation du prince héritier d'Arabie saoudite, "l'initiative arabe de paix" qui propose une "normalisation totale des relations avec Israël" en échange du retrait de tous les territoires occupés en 1967.

Malgré ces progrès dans le traitement multilatéral du conflit, le consensus international reste difficile à mettre en œuvre et les parties ont radicalisé leurs positions. La présence historique de la France au Proche-Orient, ses relations avec les parties, sa place au sein de l'Union européenne, lui permettent de jouer un rôle spécifique et de promouvoir son approche au sein des institutions.

En 2002, la France a poursuivi ses efforts en vue de promouvoir le dialogue et rapprocher les points de vue. Elle s'est, dans cet esprit, efforcée de multiplier les contacts avec les parties. Le ministre des Affaires étrangères a effectué deux tournées dans la région en juin et juillet. Il s'est entretenu à plusieurs reprises avec les ministres israéliens des Affaires étrangères successifs, MM. Shimon Pérès (juillet et octobre) et Benyamin Nétanyahou (décembre). Il a rencontré le ministre israélien de la Défense, M. Benyamin Ben Eliezer (octobre). Côté palestinien, le ministre a reçu à trois reprises M. Nabil Chaath, ministre du Plan et de la coopération internationale, et s'est entretenu en décembre avec M. Ahmed Qureï (Abou Ala), président du Conseil législatif palestinien. En août, une délégation de trois ministres palestiniens (Culture et information, Economie, Tourisme) a été reçue par le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. Le contact avec les principaux pays concernés par le conflit, notamment dans la région, est resté constant.

La France a également participé à l'élaboration du consensus international sur la solution du conflit et se trouve, en accord avec la Grande-Bretagne, à l'origine de la Résolution 1435 du 24 septembre exigeant "le retrait des forces d'occupation israéliennes des villes palestiniennes et le retour aux positions tenues avant septembre 2000". La France a en outre travaillé, en liaison avec l'équipe du représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Proche-Orient, M. Miguel Angel Moratinos, à l'élaboration de la "feuille de route" du Quartet agréée en décembre.

La France entretient avec le Maroc, l'Algérie et la Tunisie une relation privilégiée. La politique poursuivie en 2002 a visé à approfondir encore davantage nos relations avec ces trois pays d'Afrique du Nord, dans une logique de soutien aux réformes politiques, économiques et sociales, et d'appui à la stabilité régionale. Le président de la République a réaffirmé, lors de la conférence des ambassadeurs, la priorité politique accordée au Maghreb.

Dans ce cadre, un dialogue politique soutenu avec chacun des trois pays a été poursuivi. Le ministre s'est rendu au Maroc les 30 et 31 octobre, en Tunisie le 14 novembre et en Algérie les 16 et 17 décembre. Chacune de ces visites fut l'occasion de préparer ou d'engager de nouvelles actions de coopération visant à soutenir les réformes dans ces trois pays, de renforcer la coopération en matière de lutte antiterroriste, d'aborder la question des migrations internationales et d'évoquer les principales questions régionales et internationales (intégration maghrébine, crises africaines, crises en Iraq et au Proche-Orient). Par ailleurs, la visite du ministre à Tripoli, le 18 octobre, a marqué une étape significative du processus en cours de reprise des relations bilatérales, confirmé par la tenue, les 21 et 22 octobre, de la IV<sup>e</sup> session de la commission mixte franco-libyenne (la dernière datait de 1983).

## AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Nombre de crises dans le sous-continent ont évolué favorablement ou se sont heureusement résolues : Angola, Ethiopie-Erythrée, Soudan, Grands Lacs, Madagascar... Quelques pays connaissent encore des situations difficiles. Le cas de la Côte d'Ivoire est certainement le plus dramatique (cf. chapitre 2). Il n'est pas irrémédiable.

En matière de paix et de sécurité, il faut constater les efforts accomplis par les Africains eux-mêmes, via notamment l'Union africaine (ex-OUA), ou des organisations régionales (SADEC, CEDEAO, CEMAC, etc.). Ces efforts sont accompagnés par la communauté internationale. Aujourd'hui, l'essentiel des moyens consacrés au maintien de la paix par les Nations unies est déployé en Afrique subsaharienne.

La France soutient le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (cf. chapitre 4).

D'une manière générale, l'Afrique a été à l'ordre du jour de réunions internationales importantes, de Monterrey, en mars, à Johannesburg, en septembre. Renforcement de l'aide publique au développement, mobilisation plus large des différents acteurs, publics et privés : les engagements pris à Monterrey constituent des jalons primordiaux. La France entend maintenir ses priorités africaines en 2003 et approfondir dans le cadre du G8 le travail commencé à Gênes en 2001 et poursuivi un an plus tard à Kananaskis, afin de construire un partenariat "généreux, précis et exigeant", comme le président de la République l'a souhaité.

## AMERIQUE LATINE

La France a manifesté sa solidarité avec l'Argentine, frappée par une crise économique et sociale parmi les plus graves de son histoire, lors de la visite effectuée dans ce pays, en août, par le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

M. Muselier s'est ensuite rendu à La Paz et à Bogota, à l'occasion des cérémonies de prise de fonctions des présidents bolivien, M. Sanchez de Lozada, et colombien, M. Uribe. La visite effectuée à Paris, en juillet, par M. Uribe, en tant que président élu, avait donné l'occasion au président de la République de l'assurer de l'appui de la France dans les efforts de rétablissement de la paix en Colombie.

Le président du Venezuela, M. Hugo Chavez, est venu à Paris, en octobre, pour une brève visite privée au cours de laquelle il s'est entretenu de la situation internationale avec le président de la République.

La visite officielle du président Fox à Paris, en novembre, a mis en exergue la convergence de vues entre la France et le Mexique, exprimée notamment par M. Fox dans son discours devant l'Assemblée nationale.

## **L'intégration régionale des DOM-TOM**

La volonté de favoriser une meilleure insertion des trois départements français d'Amérique dans leur environnement géographique s'est traduite par la mise en place de moyens de fonctionnement et la définition des missions du délégué à la coopération régionale dans la zone Antilles-Guyane, dont les modalités d'exercice sont fixées par le décret du 11 avril 2001. Son rôle étant principalement de faciliter la coordination des actions de l'Etat et des collectivités territoriales menées au titre de la coopération régionale et de conseiller les exécutifs locaux dans leur action internationale, ses instructions ont été établies en concertation avec le ministère de l'Outre-mer.

Par ailleurs, afin d'inscrire plus résolument l'action de la France dans un cadre régional, il a été décidé de désigner, en septembre, un représentant de la France auprès de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC), organisation qui regroupe vingt-cinq Etats insulaires et continentaux de la région Caraïbe et dont notre pays est membre associé. Par souci de cohérence, ces fonctions ont été confiées au délégué à la coopération régionale dans la zone Antilles-Guyane. Le représentant auprès de l'AEC conseille les élus régionaux de ces trois départements, auxquels est confiée la présidence collective de la délégation française. Il a été chargé en particulier d'assurer auprès d'eux la coordination de nos positions au conseil des ministres de l'AEC, à Belize en novembre.

### **Visite du ministre des Affaires étrangères à Bogota**

La visite du ministre, le 29 novembre, à Bogota, avait notamment pour objectif d'affirmer l'attachement de la France à la recherche d'un accord humanitaire permettant la libération des otages de la principale guérilla, les FARC, dont Mme Ingrid Betancourt, séquestrée depuis le 23 février. M. de Villepin a exprimé la disponibilité de la France à apporter son aide, en collaboration avec le secrétaire général des Nations unies, à la conclusion de cet accord dont le président Uribe a accepté le principe.

M. Uribe a en outre accueilli positivement le souhait d'un engagement accru de la France en Colombie, que ce soit par un appui à la politique de substitution aux cultures illicites, par la reforestation ou par la relance de la coopération institutionnelle.

L'autre temps fort de cette visite a été le discours sur la France et l'Amérique latine, prononcé dans le dernier pays du continent à connaître un conflit armé. M. de Villepin a appelé les pays latino-américains à occuper la place qui leur revient dans l'ensemble atlantique, aux côtés de l'Europe et des Etats-Unis, et il a marqué la volonté de la France de s'engager davantage dans cette région du monde au service du développement et de la paix.



## ASIE ET OCEANIE

Pendant l'année 2002, la France a poursuivi son action en Asie et en Océanie selon trois axes :

### **Contribuer à la solution et à la prévention des crises\***

A partir d'octobre, elle s'est attachée, avec ses partenaires, au règlement de la crise découlant des activités nucléaires de la Corée du Nord. Elle prône une approche ferme, mais méthodique et concertée, privilégiant les institutions multilatérales (AIEA, Conseil de sécurité) et une concertation étroite avec les pays de la région.

Avec ses partenaires européens, américain et asiatiques, elle s'efforce de réduire les tensions entre l'Inde et le Pakistan et de favoriser la reprise du dialogue. Le ministre des Affaires étrangères s'est rendu dans ces deux pays en août.

La lutte contre le terrorisme, déjà prioritaire depuis le 11 septembre 2001, a revêtu une urgence nouvelle avec les attentats de Karachi (8 mai) et de Bali (12 octobre). La France développe son réseau de coopération policière et intensifie ses actions de coopération, particulièrement au Pakistan et en Asie du Sud-Est.

### **Relever les défis de la mondialisation et du développement durable**

L'action entreprise depuis plusieurs années pour appuyer la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance s'est poursuivie en 2002 : coopération administrative, coopérations juridique et judiciaire, participation aux dialogues sur les droits de l'homme, appui à la formation d'un tribunal cambodgien chargé de juger les dirigeants khmers rouges.

Cette action s'inscrit dans une perspective européenne : la France agit pour le renforcement des institutions et des dialogues euro-asiatiques : ASEM (dialogue Europe-Asie), relations avec les pays d'Asie du Sud-Est (UE-ASEAN), forum régional de l'ASEAN sur les questions de sécurité (ARF). Elle entend encourager l'intégration régionale en Asie comme facteur de stabilité et de développement (appui aux actions pour la région du Grand Mékong).

### **Renforcer les partenariats bilatéraux**

Les partenariats globaux avec le Japon, la Chine et l'Inde, datant de la fin des années 1990, ont été développés tant du point de vue du dialogue politique que des échanges économiques et de la coopération culturelle, scientifique et technique. Un contact étroit a été maintenu avec ces trois pays sur les grands dossiers internationaux (Iraq, Corée du Nord).

Un effort a été fait pour développer nos relations avec les autres pays de la région. Les visites ministérielles en

Asie du Sud-Est, qui s'étaient espacées depuis la crise économique de 1997-98, ont retrouvé un rythme plus soutenu.

Dans le Pacifique-sud, la France a continué à œuvrer à l'insertion des territoires d'outre-mer dans leur environnement régional et au développement économique et social des Etats de la région. Cette action se poursuit en liaison avec les deux autres pays développés de la zone, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, comme en témoigne la réunion en décembre des parties à l'accord FRANZ (France, Australie, Nouvelle-Zélande) qui a donné une nouvelle impulsion à cette coopération tripartite.

### **La mission de l'OSCE en Géorgie**

Créée en novembre 1992, la mission de l'OSCE en Géorgie a pour objectif de "promouvoir les droits de l'homme et aider à l'instauration d'institutions démocratiques".

S'agissant de l'Ossétie du Sud, la mission a pour mandat de "faciliter la création d'un cadre politique dans lequel un règlement politique durable puisse aboutir sur la base des principes et engagements de l'OSCE, et d'intensifier les discussions avec toutes les parties belligérantes".

Concernant l'Abkhazie, la mission assure la liaison avec les opérations des Nations unies afin de suivre les événements et d'en faire régulièrement rapport.

Une extension du mandat, en date du 15 décembre 1999, confie à la mission la tâche "d'observer et de faire rapport des mouvements à la frontière entre la Géorgie et la République tchétchène de la Fédération de Russie, en véhicule ou à pied".

L'observation à la frontière a été étendue à la portion ingouche en décembre 2001 puis daghestanaise fin 2002. Les membres de la mission ne portent pas d'armes et n'ont pas de responsabilité coercitive.

La mission est dirigée depuis 1999 par notre compatriote l'ambassadeur Jean-Michel Lacombe. Elle se composait en mars 2003 de 270 agents de 25 nationalités différentes, dont une vingtaine de diplomates, avec un budget de 22 M€ + 6 M€ de contributions volontaires des Etats membres, une flotte de véhicules importante et 3 hélicoptères.

## **La coopération décentralisée**

La coopération décentralisée menée par les collectivités territoriales françaises – régions, départements, communes et leurs groupements – assure dans 115 pays une présence qui s'accroît et se modernise. La Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) rassemble à parité élus territoriaux et représentants de l'état.

S'appuyant sur une consultation lancée par M. Pierre-André Wiltzer, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, la CNCD a mis l'accent sur la nécessité d'une cohérence entre les initiatives de l'état et des acteurs locaux, et de ceux-ci entre eux. L'information mutuelle entre les ambassadeurs et les élus territoriaux a permis d'ouvrir de nouveaux champs d'action : aide à la décentralisation et à la gouvernance locale, soutien à la maîtrise d'ouvrage, coopération dans les domaines de la santé, de la formation et du développement durable. Les dépenses de coopération décentralisée des collectivités territoriales seront désormais comptabilisées dans notre aide publique au développement.

La coopération transfrontalière s'approfondit grâce à de nouveaux accords passés avec nos voisins. Le Premier ministre a signé à Bruxelles, le 16 septembre, avec son homologue belge et l'ensemble des parties intéressées, un accord de coopération particulièrement innovant. Des pratiques plus déconcentrées et plus décentralisées se font jour sur nos différentes frontières.

Les collectivités territoriales françaises – dont 2000 environ ont des liens de jumelage et de coopération avec des partenaires allemands – ont été mobilisées pour la préparation du 40ème anniversaire du traité de l'Élysée, et le rôle des acteurs locaux a été reconnu dans la déclaration commune franco-allemande publiée à cette occasion.

## 6. Développement, coopération et francophonie

Très diverses par les domaines auxquels elles touchent et les métiers qu'elles requièrent, les actions de la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) du ministère des Affaires étrangères sont une composante essentielle de la politique étrangère de la France.

### ŒUVRER POUR UN MONDE PLUS SOLIDAIRE

Les indicateurs de développement montrent d'indéniables progrès dans la situation des pays du Sud. Toutefois, les évolutions s'effectuent à un rythme trop lent pour permettre d'atteindre en 2015 les objectifs de la déclaration du millénaire adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, et les avancées du monde en développement n'effacent pas de fortes disparités régionales. En outre, si la pauvreté, c'est-à-dire la non-satisfaction des besoins de base, enregistre un recul, les inégalités restent fortes. Réduites entre le monde développé et les pays émergents comme la Chine, l'Inde ou ceux de l'Asie du Sud-Est, elles se sont aggravées avec les pays d'Afrique subsaharienne, où le revenu par habitant, 1/6<sup>e</sup> de celui de l'OCDE en 1975, n'en représente plus aujourd'hui que 1/40<sup>e</sup>.

Si les progrès réalisés illustrent l'utilité de l'aide au développement, leur lenteur et leur caractère inégal justifient le renforcement de cette aide, son recentrage sur les régions qui en ont le plus besoin, l'amélioration de son efficacité et la recherche de nouvelles modalités de financement.

#### **Augmenter l'aide publique au développement**

En 2002, la France, a consacré 5,499 milliards d'euros à l'aide publique au développement (APD), soit avec 0,36 % de son PIB, le meilleur pourcentage du G7.

L'année a marqué un tournant. Le président de la République a, en effet, décidé l'augmentation de l'APD française de 50 % en cinq ans, pour atteindre 0,5 % du PIB en 2007, étape vers l'objectif des 0,7 % fixé par les Nations unies. A l'automne, le gouvernement a présenté un budget dans lequel, pour la première fois, l'aide au développement apparaissait comme une priorité nationale, avec une prévision de croissance annuelle de 10 %, permettant de porter l'APD à 6,1 MDE en 2003, soit 0,39 % du PIB. La France a, par ailleurs, obtenu lors du Conseil européen de Barcelone que l'Union européenne porte collectivement le montant moyen de son APD à 0,39 % de son PIB en 2006, ce qui représente environ 7 MDE supplémentaires par an. Enfin, fidèle à son rôle d'avocat du développement, la France a contribué, dans les grands rendez-vous de Monterrey, Kananaskis et

Johannesburg, à replacer au cœur du débat international la question du financement du développement et à faire accepter l'obligation d'un effort accru de solidarité des pays développés.

### **Associer l'ensemble de la société française à l'effort de solidarité internationale**

L'idée qu'il convient de renforcer l'aide au développement se répand aussi dans la société française. En 2002, plus de 3 000 collectivités territoriales – régions, départements, communautés urbaines et communes – ont mené 6 000 actions dans 115 pays. Plusieurs milliers d'organisations non gouvernementales françaises, ainsi que de nombreuses entreprises, organisations professionnelles et syndicales, universités et hôpitaux ont conduit des projets de développement à l'étranger.

En 2002, le ministère des Affaires étrangères a apporté son concours financier à 300 actions de coopération décentralisée et soutenu 183 projets émanant d'associations de solidarité internationale, avec une attention spéciale aux associations qui reposent sur le volontariat, ainsi qu'aux organisations favorisant l'action des immigrés pour le développement de leur pays d'origine.

### **Recentrer l'aide sur l'Afrique**

De tous les continents, l'Afrique est celui qui a le plus besoin de la solidarité internationale. Le PIB moyen par habitant y décline de 1% par an depuis 1980 et 32 pays sont plus pauvres aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a vingt ans. Le continent est frappé par la persistance des conflits et des grandes endémies, particulièrement le SIDA, qui touche 30 millions d'Africains.

Les flux financiers résultant de l'augmentation de l'APD iront donc prioritairement à ce continent. La part de l'aide bilatérale française qui lui est destinée, actuellement de 59 %, devrait ainsi s'accroître au cours des prochaines années. Dans cet esprit, la France a apporté tout son soutien au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Par cette initiative, les pays africains marquent leur volonté de prendre leur destin en main et s'engagent dans un programme d'action ambitieux et cohérent, visant aussi bien la bonne gouvernance politique que le développement économique et social. La France a approuvé, lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement de Kananaskis (26-27 juin), le plan d'action du G8 en faveur du NEPAD. Celui-ci vise à améliorer l'environnement de l'investissement, à développer l'aide-projet dans un certain nombre de domaines-clés du développement (éducation, santé, eau) et à soutenir les efforts des pays africains en matière de prévention des conflits et de bonne gouvernance. Il prévoit, en outre, que la moitié au moins des nouveaux engagements d'APD pour le financement du développement, annoncés au sommet de Monterrey, soit désormais consacrée à l'Afrique.

### **Améliorer l'efficacité de l'aide**

Le souci de donner davantage et de donner prioritairement à ceux qui en ont le plus besoin s'accompagne de celui de donner mieux et d'améliorer l'efficacité des actions d'aide au développement. Dans cet esprit, le

ministère des Affaires étrangères développe le partenariat avec les pays bénéficiaires, et les associe à la conception et à la mise en œuvre des actions qu'il finance. Il conjugue ses efforts à ceux de la société civile et des collectivités locales. Il coordonne ses actions avec celles des autres bailleurs de fonds.

La coopération française adapte ses instruments en permanence : assistance technique plus souple et diversifiée, enrichie en 2002 par la création du Groupement d'intérêt public France coopération internationale :

- aide-projet performante avec le Fonds de solidarité prioritaire ;
- élaboration d'un instrument spécifique d'annulation de la dette avec les contrats de désendettement et développement (C2D) ;
- recherche d'une coordination optimale avec les opérateurs, notamment l'Agence française de développement (AFD), auxquels ont été déléguées certaines missions.

L'efficacité passe aussi par l'amélioration des méthodes de travail. Le ministère des Affaires étrangères affine sa stratégie en élaborant les "documents stratégiques-pays" (DSP). Il généralise la pratique de l'évaluation et améliore la communication sur ses actions.

### **Diversifier les modes de financement du développement**

D'autres leviers sont susceptibles de favoriser le développement des pays du Sud. D'abord l'allègement de la dette : la France a continué de consentir en 2002 des efforts importants en la matière et a proposé de nouvelles initiatives afin d'étendre le nombre des bénéficiaires. Ensuite, l'investissement privé sur le territoire des pays en développement : la France cherche à le favoriser en soutenant les processus d'intégration régionale susceptibles de créer des marchés atteignant la taille critique et en appuyant le développement d'un droit des affaires à même de rassurer les investisseurs. En 2002, à Johannesburg, elle a proposé, avec la Grande-Bretagne, l'instauration d'un mécanisme international de garantie des investissements dans les pays en développement.

L'accès des productions du Sud aux marchés du Nord constitue un autre moyen de favoriser le développement. C'est pourquoi la France et les autres pays de l'Union européenne ont lancé l'initiative "tout sauf les armes" visant à supprimer tout obstacle tarifaire aux importations des pays les moins avancés (PMA). Ils invitent les autres pays développés et émergents à prendre des mesures similaires et plaident à l'OMC en faveur d'une meilleure insertion des pays du Sud dans le commerce mondial.

Enfin, s'agissant de la création d'une taxation internationale, le président de la République a évoqué à Johannesburg le "nécessaire prélèvement de solidarité sur les richesses considérables engendrées par la mondialisation".

## CONTRIBUER A LA STABILITE ET A LA PAIX

Bien qu'essentielle, la diplomatie classique ne suffit pas à garantir la stabilité et la paix dans un monde où existe un fossé entre les citoyens des sociétés de liberté et les populations des pays qui n'y ont pas encore accédé, qui subissent le choc des images généré par la globalisation de la communication. L'incompréhension paraît aussi s'installer de part et d'autre de l'Atlantique, où se font face des conceptions parfois divergentes de la société ouverte et de l'ordre international.

Le dialogue culturel constitue un moyen de rapprocher les esprits et de rétablir la confiance entre les peuples. Ainsi des multiples échanges développés par les autorités françaises dans les domaines de la recherche, de l'enseignement supérieur, des médias ou encore de l'administration.

### **Multiplier les échanges culturels**

Pour animer le dialogue des cultures, la France dispose d'un réseau de plus de 430 établissements culturels implantés dans 150 pays. Avec les services compétents des ambassades et l'Association française d'action artistique (AFAA), plus de 10 000 manifestations ont été organisées en 2002. Ce foisonnement d'événements favorise l'exportation des productions culturelles françaises selon les mécanismes du marché. Les résultats de l'année 2002 confirment que les marchés étrangers sont dans une phase de croissance pour le cinéma français (41,8 millions d'entrées à l'étranger contre 37,4 en 2001, avec un montant de recettes de 226 M€ contre 65 M€ en 1995), et pour les albums de musique francophone (multiplication par dix en 10 ans).

Le dialogue culturel implique, en retour, l'accueil des cultures étrangères en France, notamment par l'organisation des saisons culturelles, dont l'édition 2002 a mis la République tchèque à l'honneur avec "Bohemia Magica", et l'accueil des cultures étrangères dans l'espace culturel mondial : la France y apporte son concours en soutenant la production culturelle dans les pays en développement et émergents, une voie où elle a enregistré un succès remarquable en 2002 avec la sélection à Cannes de 12 films étrangers à la réalisation desquels elle avait apporté son appui financier.

### **Développer les échanges universitaires et scientifiques**

La France constitue un espace de formation de premier plan tant pour l'Europe que pour le reste du monde. Elle accueille 200 000 étudiants étrangers, soit plus de 10 % de sa population estudiantine. Le ministère des Affaires étrangères mène une politique de bourses ciblée sur l'excellence et il soutient, via l'agence EduFrance, la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur français. L'essor de la coopération universitaire est l'autre volet de cette politique, avec des approches différenciées selon les aires géographiques. L'appui aux séjours d'études de haut niveau à l'étranger pour les étudiants français complète ce dispositif.

Le MAE épaula les échanges scientifiques avec le double objectif de favoriser l'internationalisation de la recherche française et d'aider le Sud à intégrer la société de la connaissance. Il utilise une panoplie



d'instruments, en collaboration avec le ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, et les organismes de recherche : financement de la mobilité de jeunes chercheurs, implantation de laboratoires conjoints, etc. Avec les pays du Sud, sont développées, grâce aux financements du Fonds de solidarité prioritaire (FSP), des formules d'association à des programmes conjoints de recherche.

### **Prendre part au débat mondial des idées**

Le débat des idées constitue une dimension fondamentale du dialogue des cultures. Les intellectuels français y participent, ainsi que les chercheurs et les experts détenteurs d'un savoir spécialisé. Le ministère des Affaires étrangères soutient la participation française à ces débats partout dans le monde. Il appuie la diffusion des livres et des revues. En 2002, il a fait don d'un million d'ouvrages et poursuivi son aide aux éditeurs étrangers publiant des livres français en traduction locale. Il invite les intellectuels, universitaires, experts, à prononcer des conférences ou à participer à des colloques. Le Fonds d'Alembert, créé en 2002 et doté d'un budget de 305 000 euros, a permis de soutenir l'organisation de 38 colloques dans 27 pays.

### **Aider à l'établissement de l'État de droit et de la démocratie**

La France aborde le dialogue culturel, a expliqué le président de la République devant la 31<sup>e</sup> conférence générale de l'UNESCO, avec une double conviction : l'égalité de toutes les cultures et l'existence de valeurs universelles susceptibles de les rapprocher.

Dans cet esprit, elle propose à de nombreux pays une coopération institutionnelle dont l'objectif est de renforcer l'État de droit. Cette coopération se traduit par des formations, par l'appui à la rédaction de textes juridiques ou toute autre expertise, aussi bien auprès des institutions judiciaires, des assemblées parlementaires, des hautes juridictions que des institutions policières.

La coopération française est par ailleurs très présente aux côtés des médias cherchant à affirmer leur indépendance. En 2002, elle a soutenu des actions de formation initiale et continue des journalistes dans près d'une trentaine de pays, essentiellement en Afrique, en Asie centrale, en Asie du Sud-Est et dans l'Europe en transition. Elle a épaulé de nombreuses radios jouant un rôle de médiation dans les crises ou permettant à des minorités de s'exprimer.

Les autorités françaises apportent leur appui aux associations de défense des droits de l'homme et s'attachent à prendre en compte, dans l'octroi de l'aide au développement, les progrès réalisés par les pays bénéficiaires dans la voie de l'État de droit et de la démocratie. Au cours des années 90, la coopération a été plusieurs fois suspendue avec des pays ayant enregistré, dans ces domaines, des reculs incontestables.

### **Développer la francophonie**

Présent sur tous les continents, le français est une des langues les plus parlées dans le monde, la deuxième

langue étrangère enseignée. Il bénéficie du statut de langue officielle et de langue de travail dans les grandes organisations internationales. Un Etat sur quatre est aujourd'hui membre de l'Organisation internationale de la francophonie.

La France apporte son appui à la francophonie multilatérale. Celle-ci constitue, à bien des égards, un laboratoire de concertation et de négociation entre le Nord et le Sud, ainsi qu'on l'a vu au sommet de Beyrouth (18-20 octobre).

Nos établissements culturels implantés à l'étranger dispensent un enseignement de français à environ 400 000 étudiants. Près de 90 000 élèves étrangers sont accueillis dans les lycées français de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et les études en France des meilleurs d'entre eux sont prises en charge. La formation des professeurs de français étrangers - environ 800 000 dans le monde - fait l'objet d'une aide régulière.

### **Renforcer la présence française dans le paysage audiovisuel mondial**

Les opérateurs publics TV5 et RFI sont les instruments majeurs de cette action. La chaîne de télévision francophone est disponible dans 137 millions de foyers dans le monde. La radio française et sa filiale RMC-Moyen-Orient sont régulièrement écoutées par 45 millions d'auditeurs sur les cinq continents, où leurs émissions sont reprises par des centaines de radios. De nombreux programmes sont vendus aux chaînes étrangères.

Parallèlement à cette circulation commerciale, les autorités françaises fournissent gratuitement, ou à des prix inférieurs à ceux du marché, des programmes français dont elles ont acquis les droits. Canal France International (CFI) offre des programmes de télévision à 146 chaînes dans 79 pays. Par ailleurs, le ministère des Affaires étrangères dispose, pour une diffusion culturelle, de 300 fictions et 3 000 documentaires français. En 2002, 1 800 copies de films et 20 000 copies de documentaires en support vidéo ont été envoyées à l'étranger en réponse aux besoins des postes diplomatiques et de leurs partenaires.

Enfin, la France se rapproche des acteurs des médias audiovisuels de très nombreux pays, en participant activement au développement et à la professionnalisation de ce secteur, notamment dans les pays du Sud.

## **GERER COLLECTIVEMENT LES PROBLEMES MONDIAUX**

### **Une gouvernance mondiale pour les problèmes économiques et sociaux**

Une économie capable de répondre durablement aux besoins de l'ensemble des populations, épargnée par les crises financières et ouverte à la participation équitable des pays en développement constitue un bien dont la gestion commune par des institutions internationales apparaît souhaitable. Dans cet esprit, la France cherche à développer une coopération économique et sociale élargie à la dimension internationale. Elle souhaite que le G8

s'ouvre à des consultations avec le reste du monde, notamment les Etats émergents, les pays en développement et les ONG, comme l'a montré l'invitation au sommet de Kananaskis, en 2002, des promoteurs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Elle a par ailleurs plaidé pour l'ouverture à l'OMC d'un "cycle du développement" faisant de l'insertion des pays du Sud dans l'économie internationale une priorité de cette organisation.

A la conférence de Monterrey, le président de la République a proposé la formation d'un Conseil de sécurité économique et social. Cet organe associant l'ensemble des pays à une sorte de gouvernance économique mondiale serait chargé de donner une cohérence et une impulsion politique à l'ensemble des organisations internationales à caractère économique et social. Nous proposons, par ailleurs, que les sujets dont ce conseil aurait à traiter – l'eau, l'énergie, la stabilité financière, la santé, l'éducation – soient reconnus comme des biens publics mondiaux (BPM) auxquels la communauté internationale estime, par consensus, que tous doivent pouvoir accéder, et pour lesquels, compte tenu de la difficulté des marchés à en assurer de manière optimale la production et la préservation, une intervention publique à l'échelle mondiale est nécessaire. Pour faire avancer la réflexion, la France a créé en 2002, conjointement avec la Suède et le PNUD, un groupe de travail international sur les BPM. Il traitera notamment du projet de taxation internationale dont le produit, dans l'esprit de ses concepteurs, devrait financer l'accès aux biens publics mondiaux là où celui-ci est insuffisant.

### **Une convention internationale pour préserver la diversité culturelle**

La faculté que doit avoir chaque société d'exprimer sa perception du monde, à travers ses propres images et sa propre langue, constitue également un bien essentiel dont la protection nécessite une solidarité internationale. Aussi la France a-t-elle placé la promotion de la diversité culturelle au cœur de son action diplomatique. Avec nombre de ses partenaires, notamment de la Francophonie, elle propose que des règles soient fixées par une convention mondiale sur la diversité culturelle qui pourrait être adoptée dans le cadre de l'UNESCO.

### **Protéger l'environnement et promouvoir un développement durable des sociétés**

Les autorités françaises plaident pour la gestion à l'échelle mondiale des grands problèmes environnementaux, comme le changement climatique, la qualité de l'air ou la biodiversité. Une telle gestion collective rendant nécessaires l'édiction de normes et la création d'autorités susceptibles d'en assurer le respect, la France propose la création d'une organisation mondiale de l'environnement, chargée de faire respecter les traités adoptés depuis le Sommet de Rio en 1992, notamment le Protocole de Kyoto.

Les autorités françaises sont ainsi amenées, dans leurs actions de solidarité internationale, à aider leurs partenaires du Sud à mieux intégrer la dimension de l'environnement par l'adoption de politiques publiques. Cette aide se matérialise notamment par des projets de terrain relatifs à la gestion des ressources naturelles : recherche agronomique, aménagement des forêts tropicales humides, gestion des ressources en eau, biodiversité animale et végétale, ressources halieutiques. La prise en compte de la dimension environnementale a conduit la France à faire sienne l'idée de développement durable qu'elle entend désormais promouvoir, aussi

bien sur son territoire qu'en dehors de ses frontières.

## PARTICIPER A LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

Les actions de coopération menées dans le cadre du réseau diplomatique français participent à l'émergence d'une Europe du quotidien, à côté de l'Europe des institutions, à l'aide aux pays candidats pour se préparer à l'entrée dans l'Union et à l'affirmation d'une politique extérieure européenne.

### **Intensifier les échanges au sein de l'Union européenne**

Le ministère des Affaires étrangères apporte un concours important au développement des échanges intra-communautaires grâce à son réseau culturel et de coopération, particulièrement dense en Europe. Les manifestations culturelles contribuent à la circulation des intellectuels et des artistes. Les bourses et le soutien aux coopérations scientifiques favorisent la mobilité des étudiants et des chercheurs. Ainsi, à côté de l'Europe politique et administrative, il œuvre à la création d'une Europe de la connaissance et de la formation, à la constitution d'une Europe des arts et d'un espace européen de débat. Le ministère développe le plurilinguisme au sein de l'Union européenne en assurant, chez tous ses partenaires, la promotion de la langue française.

L'Allemagne demeure un partenaire prioritaire et privilégié. C'est dans ce pays que sont utilisés les moyens financiers les plus importants de la coopération française avec les pays développés. Cette coopération soutient des projets de très grande ampleur comme l'Université franco-allemande (UFA), qui réunit plus de cent établissements d'enseignement supérieur et offre une centaine de cursus intégrés à 3 800 étudiants.

### **Préparer l'élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux pays**

La Commission européenne a mis en place des instruments d'intégration (PHARE, ISPA, SAPAR) pour aider les pays candidats dans leur processus d'adhésion à l'Union. Le ministère des Affaires étrangères propose une aide complémentaire. Dans les pays d'Europe centrale et orientale notamment, les actions entreprises concernent surtout l'alignement sur l'acquis communautaire, en particulier dans les secteurs de la justice, de la sécurité intérieure, des finances et de l'agriculture.

### **Affirmer l'identité européenne en matière de coopération internationale**

Gérée par la Commission, l'aide de l'Union européenne au développement est fondée sur un dialogue politique visant au maintien de la paix, à la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit; elle associe le volet commercial, dont le but est de favoriser les échanges, et la dimension sociale, environnementale et culturelle.

Le ministère des Affaires étrangères, sur le budget duquel est inscrite depuis 2002 la contribution de la France au Fonds européen de développement (FED), soutient ce choix politique. Ses représentants, à Paris et à Bruxelles, travaillent quotidiennement avec les institutions européennes chargées de l'aide au développement. Sur le terrain, les services français de coopération agissent en concertation avec les délégations de la Commission et les représentants des autres États membres afin de renforcer la coordination, la cohérence et la complémentarité des actions menées par les divers acteurs de l'Union.

Les efforts cumulés des États membres et de la Commission placent l'Union européenne, avec environ 60 % de l'APD mondiale, au premier rang de la solidarité internationale.

### **L'Association pour la diffusion de la pensée française**

L'ADPF, placée sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, en est l'opérateur dans le domaine du livre et de l'écrit. Elle est le partenaire privilégié du réseau culturel français à l'étranger (services de coopération et d'action culturelle, centres et instituts culturels, Alliances françaises). Sa mission consiste à promouvoir la langue française et les cultures francophones, soutenir les activités de coopération internationale culturelle au moyen de l'édition et de la diffusion d'ouvrages, offrir des prestations de services, de formation et d'acquisition de fournitures et de matériel.

Activités de l'ADPF en 2002 : une vingtaine d'ouvrages édités, deux expositions – La psychanalyse en France et Victor Hugo – réalisées, et la publication de deux revues trimestrielles pour lesquelles la demande des postes comme les téléchargements ne cessent de s'accroître (Vient de paraître et Notre librairie).

Le nouveau site de l'ADPF, inscrit dans le portail MAE-DGCID, a enregistré 91 000 visiteurs en 2002 avec, entre octobre et décembre, un doublement de leur nombre chaque mois. Dans la nouvelle formule, le nombre de pages téléchargées s'établit en décembre à 95 749. Le tirage papier des deux revues publiées à 8 000 exemplaires chacune par l'ADPF est dépassé par celui des téléchargements.

La refonte du site a permis d'ouvrir pour le service d'appui au réseau une entrée extranet réservée aux agents culturels. Sa fréquentation, elle aussi en accroissement très important, conforte ce service très utilisé par les postes en matière de conseil, de dotation et de commandes.

### **Toumaï, l'ancêtre des humains**

En juillet 2002, le professeur Michel Brunet (université de Poitiers) annonce la découverte en juillet 2001 dans le désert du Djourad (nord du Tchad) d'un nouvel hominidé : Toumaï ("Espoir de vie" en langue goran).

Il s'agit, selon la revue scientifique Nature, d'une des plus importantes découvertes fossiles de ces cent dernières années.

Le nouvel hominidé, qui est associé à une faune dont le degré évolutif indique un âge proche de 7 millions d'années, apparaît comme le plus ancien représentant connu de la lignée humaine. L'analyse du matériel fossile révèle que Toumaï ne peut être confondu avec un chimpanzé ou un gorille, c'est un hominidé dont la face semble plus évoluée que chez certains hominidés plus récents telle Lucy (3,2 millions d'années).

Cette découverte permet d'affirmer que la divergence chimpanzé-humain est beaucoup plus ancienne que ne le laissaient penser les découvertes antérieures.

La mission paléo-anthropologique franco-tchadienne (MPFT) à l'origine de cette découverte mène au nord du Tchad depuis 1994 un programme scientifique international de recherches pluridisciplinaires sur "l'origine et les environnements des premiers hominidés". Elle a reçu, depuis 1996, le concours financier du ministère des Affaires étrangères pour un montant total d'environ 1,2 million d'euros.

Près de 150 missions archéologiques de par le monde bénéficient annuellement de subventions du MAE, après avis de la commission consultative des recherches archéologiques françaises à l'étranger.

## AFAA 2002

L'Association française d'action artistique est l'opérateur du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Culture et de la Communication pour les échanges culturels internationaux. Elle joue un rôle majeur pour leur promotion et pour l'aide au développement dans des domaines aussi divers que les arts de la scène, les arts visuels, l'architecture, le patrimoine, les arts appliqués et l'ingénierie culturelle.

En 2002, l'AFAA a accompagné plus de 1 500 actions de diffusion et de coopération à l'étranger et en France, parmi lesquelles :

- Bohemia Magica, une saison tchèque en France

Avec près d'un million de visiteurs et quelque 600 manifestations, cette saison a permis d'accueillir en France environ 3 000 artistes tchèques et d'illustrer la place de ce pays dans l'identité européenne ainsi que la vitalité de sa création contemporaine.

- Tintas Frescas

Ce programme de promotion du théâtre français contemporain en Amérique latine, qui se poursuivra jusqu'en 2004, a pour but non seulement de faire connaître des textes novateurs mais aussi de susciter des partenariats durables entre créateurs français et latino-américains.

- Déclic

Promotion avec Radio France de jeunes musiciens classiques français. Disques promotionnels et tournées à l'étranger permettent de donner une impulsion souvent décisive à leur carrière.

- Afrique en créations

Développement professionnel des artistes et opérateurs culturels africains et organisation d'importants rendez-vous artistiques tels que Dak'Art (arts visuels au Sénégal), Afro-Design (Togo), le FITHEB (théâtre au Bénin).

## 7. Epauler les Français à l'étranger

### LA SECURITE DES COMMUNAUTES FRANÇAISES

Le renforcement des conditions de sécurité de nos ressortissants à l'étranger a été l'une des premières décisions prises par le nouveau gouvernement dès sa création, après l'attentat dont des ingénieurs français avaient été victimes à Karachi.

Attentat contre la synagogue de Djerba en Tunisie, attentats de Bali, crises en Côte d'Ivoire et en Centrafrique : autant d'exemples d'une dégradation des conditions de sécurité des Français à l'étranger dans un contexte international marqué par une menace terroriste protéiforme et durable. S'y ajoutent des catastrophes comme le naufrage du Joola au Sénégal ou les pluies torrentielles de Mohammedia au Maroc. La perspective d'un conflit en Iraq n'a fait qu'accroître ce climat tendu et a appelé de notre part une mobilisation au Proche et au Moyen-Orient pour prendre en compte des risques exceptionnels notamment nucléaires, bactériologiques et chimiques.

De nouvelles mesures ont été prises en fin d'année pour relever ce défi : création d'un comité de sécurité interministériel, missions d'évaluation sur le terrain (Proche et Moyen-Orient, Afrique du Nord), concertation accrue avec nos postes, mais aussi avec les entreprises, les organisations non gouvernementales et nos partenaires européens.

Ces efforts d'organisation doivent se poursuivre dans les mois et les années qui viennent. En 2002 a été décidé le renforcement des effectifs de la "cellule de veille sur la sécurité des Français à l'étranger". Parallèlement, les crédits consacrés aux investissements de matériel de sécurité dans nos ambassades et consulats et à la gestion des crises ont été substantiellement réévalués :

800 000 euros étaient prévus par la loi de finances initiale pour 2002, pour une dépense effective de 2 204 000 euros.

### L'ACTION CONSULAIRE : REVOLUTION INFORMATIQUE ET CULTURE INTERNET

203 sites Internet (pour un total de 225 postes exerçant une activité consulaire) assurent aujourd'hui une couverture mondiale. Un nombre croissant de formulaires (demandes de visa, etc.) sont aujourd'hui téléchargeables à partir des 203 sites. Il devrait être possible, à terme, d'effectuer de chez soi certaines formalités ou d'obtenir certains documents. L'immatriculation consulaire pourra être effectuée dans un avenir proche de façon simplifiée et plus rapide par Internet.

La dimension Internet est désormais prise en compte dès la phase de rédaction des circulaires, tant du point de vue formel que matériel : les relations avec d'autres textes et les liens avec des lexiques juridiques permettent une meilleure application de la règle de droit par les agents des postes consulaires. A terme, des intranets



spécialisés permettront à ceux-ci de travailler en réseau. En 2002, la boîte aux lettres électronique de l'administration consulaire a enregistré 4 395 messages auxquels il a été répondu, pour la plupart, dans les vingt-quatre heures.

Depuis 1999, de nombreux postes diplomatiques et consulaires acceptent le paiement par carte des diverses taxes et droits de chancellerie : en Amérique (Etats-Unis, Canada, Mexique), en Asie (Hong-Kong, Singapour, Japon, Corée), en Océanie (Nouvelle-Zélande, Australie) et dans l'Union européenne. L'extension de cette facilité ne peut cependant se poursuivre que dans les pays où ce mode de paiement est passé dans les mœurs.

## LA REFORME DU DROIT D'ASILE

La demande d'asile a triplé en trois ans et se situe à des niveaux comparables à ceux de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, soit près de 80 000 demandeurs en 2002 (50 000 à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et 30 000 en préfectures pour l'asile territorial).

Les délais de traitement des dossiers ne cessent de s'allonger et atteignent aujourd'hui deux ans en moyenne. Le cumul des procédures (asile conventionnel et asile territorial) accentue cette tendance et contribue à faire de l'asile un moyen utilisé pour séjourner en France au-delà des délais légaux et un vecteur d'immigration irrégulière. Ces dérives sont amplifiées du fait que les déboutés restent la plupart du temps sur le territoire.

Une réforme d'ensemble de notre dispositif étant devenue indispensable, le gouvernement a décidé de soumettre au Parlement un projet de réforme de la loi n°52-893 du 25 juillet 1952. Si le Parlement en approuve les termes, l'OFPRA sera désormais seul compétent en matière d'asile, tant pour l'asile conventionnel (critères du statut de réfugié prévus par la convention de Genève) que pour la protection subsidiaire (qui remplace l'asile territorial). La commission de recours des réfugiés se verra, pour sa part, confier l'ensemble du contentieux de l'asile.

## L'ADOPTION D'ENFANTS ETRANGERS

L'année 2002 a connu une augmentation sensible du nombre d'enfants étrangers adoptés par des familles françaises : 3 551 contre 3 094 en 2001, soit une hausse de 15,37 %. En dépit d'un contexte qui demeure difficile, en raison notamment de la fermeture de certains pays à l'adoption internationale (Roumanie par exemple), celle-ci retrouve un rythme comparable à celui d'il y a cinq ans.

La part des adoptions réalisées via les organismes agréés (1 213 contre 2 388 adoptions individuelles) est passée de 39,40 % en 2001 à 34,16 % en 2002. Stable en valeur absolue, le nombre de familles prises en charge par un organisme ne progresse pas, alors que certains pays d'origine manifestent le souhait d'une intervention plus active de nos organismes agréés et que le nouveau décret n° 2002-575 du 18 avril 2002 tend à renforcer celle-ci.

Près de 70 % des adoptions internationales réalisées en 2002 l'ont été dans une dizaine de pays d'origine ayant chacun proposé environ 200 candidatures.

La mission de l'adoption internationale a poursuivi deux orientations principales :

- l'amélioration de l'information et du conseil aux adoptants, grâce à la modernisation de son site Internet (près de 60 000 consultations/mois), et de l'accueil des familles dans des locaux rénovés ;
- le développement de la coopération avec les autorités des pays d'origine, qu'il s'agisse de ceux qui s'ouvrent à l'adoption internationale ou de pays avec lesquels nous entretenons déjà des relations régulières.

### **La cellule de crise**

Depuis le 19 septembre, la cellule de crise du ministère des Affaires étrangères n'a pas fermé ses portes et a suivi de nombreux événements. Coup d'Etat en Côte d'Ivoire, naufrage du Joola au Sénégal, attentat de Bali, crise en République centrafricaine, conflit iraquien, pneumopathie atypique, toutes ces situations sont gérées par cette plate-forme au cœur du Quai d'Orsay, à proximité immédiate du cabinet du ministre.

La cellule de crise assure plusieurs missions :

- analyser l'information en provenance de toutes les sources possibles (ambassades, consulats, experts d'administrations françaises, partenaires européens, entreprises, particuliers) ;
- fournir une synthèse aux principaux responsables du ministère ;
- répondre aux nombreux appels téléphoniques du public en pratiquant une écoute attentive, tenant compte de l'angoisse de chacun ;
- mettre à jour les fiches du site Internet Conseils aux voyageurs pour les pays concernés ;
- déployer une aide logistique aux communautés françaises en situation de crise.

Cette cellule est animée par la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France (DFAE). Elle fonctionne notamment grâce aux volontaires de toutes les directions du ministère qui se relayent par périodes de 4 à 6 heures pour répondre au téléphone.

### **L'aide sociale**

En 2002, la dotation du fonds d'action sociale s'élevait à 17 338 934 euros, en augmentation de 1,8 % par rapport à l'année précédente. A la suite d'une mesure de régulation budgétaire, l'enveloppe disponible pour l'action sociale fut en réalité de 16 538 934 euros, un montant de 0,8 M€ ayant été affecté à la sécurité pour faire face à la situation en Côte d'Ivoire.

On constate une stabilisation des dépenses sociales, après cinq années consécutives de hausse, principalement liée à la prise en compte de l'effet change/prix dans le calcul des allocations et à la diminution sensible des secours ponctuels au cours du second semestre. 5 631 personnes ont bénéficié d'une aide consulaire en 2002, chiffre en diminution de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, près de 4 600 secours occasionnels (moins 23 % par rapport à 2001) ont été accordés dans l'ensemble du réseau consulaire, dont 45 % pour des frais médicaux.

### **Le Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE)**

Au cours de l'année, le CSFE a été particulièrement sensibilisé aux questions de sécurité affectant nos compatriotes établis hors de France dans un contexte international souvent difficile (crises, attentats et catastrophes). Il a également rappelé la nécessité d'une aide à l'enseignement français à l'étranger ainsi qu'aux Français en difficulté. Son attention s'est aussi portée sur le processus de construction européenne et ses implications sur nos ressortissants résidant dans les pays de l'Union.

Le 6 décembre, le CSFE a accueilli le Premier ministre. M. Jean-Pierre Raffarin a fait part de ses objectifs en matière de sécurité, d'action sociale, d'enseignement et d'aide à l'emploi pour les Français établis hors de France. Son gouvernement souhaite une participation accrue des citoyens grâce à des moyens législatifs ou réglementaires adaptés qui permettraient d'associer davantage les Français de l'étranger aux réflexions et décisions les concernant. Pour le Premier ministre, un tel processus trouve naturellement sa place dans le plan de modernisation de l'action extérieure de l'État.

## 8. Modernisation de l'outil diplomatique

### MOBILISER LES RESSOURCES HUMAINES

La mobilisation des ressources humaines au ministère des Affaires étrangères doit lui permettre de s'adapter à un contexte international en mutation.

#### **Anticiper l'évolution des métiers de la diplomatie**

Créée en 2001, la cellule de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences a permis de mieux appréhender l'évolution des ressources humaines pour les dix ans à venir.

L'observatoire des métiers et des compétences, créé en 2002, a pour objectif d'anticiper l'évolution des métiers de la diplomatie sur la base d'une analyse des fonctions actuelles des agents du ministère. Les études sur les missions, les fonctions, les compétences sont menées au sein de l'observatoire. Celui-ci sera également une instance de concertation entre le ministère et les partenaires syndicaux. La connaissance anticipée de l'évolution des métiers devra permettre une adaptation programmée des recrutements, de la formation et des carrières.

#### **Accroître les efforts de professionnalisation**

Le ministère a accentué en 2002 ses efforts sur les formations préalables à la prise de fonctions dans les différents secteurs, consulaire, coopération, gestion comptable. 335 agents ont pu bénéficier de stages dans le domaine consulaire, dispensés par l'Institut de formation à l'administration consulaire ; 658 agents ont été formés dans le secteur culturel et de coopération, dont 420 partant pour la première fois à l'étranger.

La formation linguistique est essentielle avant le départ en poste. Cours particuliers, crédits alloués aux postes, immersions linguistiques individuelles dans les pays d'affectation, constituent autant d'instruments mis à la disposition des agents pour une meilleure formation.

Le développement de bilans professionnels organisés à des étapes-clés de la carrière d'un agent, poursuivi pour les cadres A et élargi aux cadres B en 2002, contribuera à moyen terme à une meilleure adéquation de la formation aux besoins.

#### **Améliorer l'efficacité de l'outil diplomatique**

Afin d'être à même de répondre aux crises ou aux situations difficiles de certains postes, le ministère a renforcé sa capacité de recrutement de volontaires pour

la cellule de crise à l'administration centrale et étoffé son vivier de personnel de renfort dans les postes à l'étranger.

Le plan d'action sur la revalorisation des recrutés locaux (5 873 agents en 2002), élaboré en 1999, a fixé quatre priorités : clarifier leur situation juridique, revaloriser leur rémunération, renforcer leur protection sociale, les associer à la politique de ressources humaines. Des progrès réels ont été accomplis depuis : les recrutés locaux participent au dialogue social, bénéficient de stages de formation, et des facilités leur sont offertes pour intégrer le ministère par voie de concours. La revalorisation des grilles de salaires et de la protection sociale a été poursuivie en 2002.

### **Adapter le réseau diplomatique aux nouvelles données géopolitiques**

L'année 2002 a été marquée par les ouvertures d'ambassades de France à Kaboul (mars) et Douchanbé (octobre). La présence française dans les Balkans a été renforcée par la mise en place d'un résident permanent (été 2002) à Podgorica et la nomination de diplomates français auprès des organisations internationales situées dans les Balkans.

### **Poursuivre la modernisation des procédures**

En 2002, de nouveaux progrès ont été accomplis dans le développement des téléprocédures (prise de fonctions, notation, mise en ligne des formulaires d'information). Le ministère a été la première administration à utiliser la téléprocédure pour les inscriptions aux concours (transmission autorisée des demandes d'admissions à concourir). 4 160 candidats ont pu ainsi s'inscrire en ligne, soit près de 40 % du total.

De même, la procédure d'affectation des agents à l'administration centrale et à l'étranger a été entièrement refondue : nouvelle présentation du document recensant les postes à pourvoir (connu au MAE sous le nom de "transparence") sous forme de base de données multi-critères et procédure d'envoi électronique des candidatures. En fin d'année 2002, 90 % des postes à l'étranger devant être pourvus à l'été 2003 avaient déjà fait l'objet d'une décision, contre 84 % à la même date l'an passé. Ce processus permet aux agents de connaître six mois à l'avance leur prochaine affectation et de s'y préparer.

## **UNE ANNEE BUDGETAIRE RICHE EN DEFIS**

### **Le passage à l'euro**

Le défi était de taille, tant dans les domaines comptable et juridique que dans ceux de la communication, de la formation des agents et de l'informatique. Le correspondant euro du ministère a mené ce chantier en concertation avec les services et avec la mission interministérielle chargée du passage des administrations publiques à l'euro.

De nombreuses dépenses ont été réglées en euros dès 2000. Ce fut le cas, en particulier, des contributions volontaires versées aux organisations internationales. La même année, les marchés publics ont été passés en euros et 600 anciens marchés passés en francs ont été convertis dans la nouvelle monnaie. A partir de juillet 2001, le personnel relevant du ministère a été payé en euros.

A l'étranger, depuis 1999, les régisseurs pouvaient encaisser des paiements scripturaux en euros. Un aide-mémoire du régisseur à l'étranger a été diffusé dans les régies, en septembre 2001. Ce document indiquait précisément la marche à suivre tant pour la comptabilité que pour les droits de chancellerie.

Une lettre d'information a été tirée à plus de 1 000 exemplaires et rendue disponible sur l'intranet du ministère, déclinant les actions en cours, rappelant les principes à connaître et indiquant les contacts utiles pour les agents. Une campagne d'information destinée aux Français de l'étranger a été relayée par les consulats. Par ailleurs, des dossiers d'information, ainsi que des guides officiels du passage à l'euro et des guides pratiques de l'euro ont été abondamment diffusés.

### **Surmonter les difficultés liées aux régulations budgétaires**

La gestion des crédits a été affectée, en 2002, par des mesures dites de "régulation républicaine" puis par le dispositif de gel imposé par la situation de nos finances publiques et par la volonté de respecter les engagements en matière de déficits publics, pris notamment lors du Conseil européen de Séville.

Le ministère des Affaires étrangères a contribué à l'effort de rigueur demandé qui s'est traduit, en août 2002, par la mise en réserve sur les dépenses ordinaires et les crédits de paiement d'un montant de 160,5 M€, ainsi que par une mise en réserve d'un montant de 106 M€ d'autorisations de programme sur les chapitres d'investissement et d'une obligation de report de crédits, de 2002 sur 2003, à concurrence de 103 M€.

Cet effort sans précédent a pesé sur le fonctionnement du MAE. L'importance des dépenses incompressibles (contributions obligatoires aux organisations internationales, Fonds européen de développement, rémunérations, etc.) a conduit en effet à une pression considérable sur les crédits de fonctionnement des postes à l'étranger, sur les crédits d'intervention du titre IV et les crédits d'aide-projet du titre VI.

### **Tirer le meilleur parti de la LOLF**

La loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances remplace les dispositions de l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui, depuis quarante-trois ans, régit le contenu, la procédure d'adoption et les conditions d'exécution du budget de l'Etat. La réforme entrera en application dans le cadre du budget 2006 mais, dès 2005, un premier budget "à blanc" doublera le dernier budget régi par l'ordonnance de 1959.

Les nouvelles règles ont notamment pour objet d'offrir au Parlement une meilleure visibilité de la dépense

publique et d'augmenter ses prérogatives. Elles modifient également en profondeur le sens de la dépense publique, en introduisant la performance au premier rang des critères de gestion et en ouvrant aux ordonnateurs une large liberté d'action. Une logique d'objectifs succède à une logique de moyens, assortie d'un contrôle renforcé des performances.

Afin de réaliser cette véritable révolution, qui devra permettre au gouvernement et au Parlement d'avoir une vision complète de l'action extérieure de la France, le MAE mène une double réflexion. Un comité de pilotage, composé de cadres du ministère ainsi que de personnalités extérieures, et présidé par le secrétaire général, coordonne les travaux de modernisation de l'action extérieure de l'Etat, réalisés en liaison avec le cabinet du ministre et la Direction générale de l'administration. La LOLF occupe, au sein de ces travaux, une part essentielle.

### **Le rattachement du budget du Fonds européen de développement à celui du MAE**

La France est le premier contributeur (24,3 % du budget) au Fonds européen de développement (FED), instrument financier dédié à la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique, distinct du budget général de l'Union européenne. En 2002, le FED devait financer des projets de développement à hauteur de 2 MDE.

En regroupant les ministères des Affaires étrangères et de la Coopération, la réforme de 1998 a visé notamment à montrer que notre aide publique au développement faisait partie de la politique étrangère de la France. La contribution française au FED a été transférée, en 2002, du budget des charges communes au budget du MAE, qui a été porté à 3 630 M€. Ce transfert permet davantage de cohérence et de lisibilité des crédits de la coopération internationale et du développement.

## **L'INFORMATISATION A MATURITE**

La modernisation des systèmes d'information et de communication du ministère des Affaires étrangères s'est poursuivie en 2002, avec la livraison de nouveaux logiciels et l'ouverture de téléprocédures internes fondées sur des échanges dématérialisés entre les postes diplomatiques et consulaires et l'administration centrale.

Le réseau de communication interne à l'échelle mondiale, couvrant désormais la quasi-totalité des postes, permet à l'ensemble des agents, quel que soit leur lieu d'affectation, de disposer d'outils de communication performants et homogènes. L'utilisation de la messagerie interpersonnelle a fortement progressé en 2002, plus de 14 000 adresses internes de courrier électronique étant désormais référencées.

L'installation de la dernière tranche de serveurs unifiant le système d'informatisation ministériel (EOLE) à l'étranger et à l'administration centrale, freinée par la régulation budgétaire en cours d'année, a néanmoins été menée à terme dans 79 nouveaux postes à l'étranger, portant à 229 le nombre total d'implantations.

La diffusion de nouvelles applications informatiques

– Réseau mondial Visa pour l'instruction des demandes de visas dans les représentations consulaires, COREGE

pour la réalisation de la réforme comptable à l'étranger – a fait l'objet d'une attention particulière. La première vague de diffusion de COREGE, fin 2002, aura ainsi concerné 28 postes. L'installation de la nouvelle application de traitement de visas sera achevée au cours du premier semestre 2003.

S'agissant de la sécurité des Français à l'étranger, les plans de sécurité des postes ont été intégrés dans un nouveau logiciel PHEDRE, enrichi de sources d'information multimédias. CRISETEL, l'outil informatique utilisé pour la gestion des crises impliquant des ressortissants français, a été perfectionné afin de permettre une meilleure réactivité, les équipements téléphoniques de la cellule de crise du ministère ayant également été redimensionnés. En outre, en réponse à la demande croissante du public (400 000 consultations mensuelles de la rubrique Conseils aux voyageurs du site France Diplomatie – [www.france.diplomatie.gouv.fr](http://www.france.diplomatie.gouv.fr)), l'infrastructure nécessaire a été renforcée.

L'accès aux sources d'information disponibles sur les réseaux publics tels qu'Internet constitue désormais une nécessité pour les diplomates. Une réorganisation du système d'information a donc été lancée. La création d'espaces de travail collaboratifs inter-administrations, qui permettront au ministère de remplir pleinement sa mission de coordination de l'action extérieure de la France, est envisagée.

## UN PATRIMOINE AU SERVICE DE L'IMAGE DE LA FRANCE

Le ministère des Affaires étrangères est responsable d'un patrimoine de près de 2 millions et demi de m<sup>2</sup>, dont 2,2 millions situés à l'étranger. Près des deux tiers des bâtiments appartiennent à l'Etat. Dispersé géographiquement, ce parc immobilier comprend des monuments historiques et des bâtiments plus contemporains avec une diversité d'usage : bureaux, logements, centres culturels, écoles.

A partir des orientations arrêtées par le Comité de politique immobilière du ministère, les opérations de construction, de rénovation, de mise aux normes de sécurité et de décoration à travers le monde sont menées avec l'appui d'antennes régionales et l'aide d'une quinzaine de volontaires internationaux.

En 2002, 3 M€ ont été consacrés aux opérations de décoration et 4,5 M€ à des travaux de sécurité. Le ministère a affecté 69,2 M€ d'autorisations de programme et engagé 73,5 M€ de crédits de paiements. Ont été amorcés les travaux de rénovation du lycée français de Moscou, de l'institut franco-japonais du Kansai à Kyoto et de l'ensemble chancellerie-consulat à Abidjan. Ont été achevés les chantiers suivants : nouvelles ambassades à Berlin et Beyrouth, consulat à Bamako, rénovation et extension de la chancellerie et de la résidence à Djibouti, désamiantage de l'ambassade à Varsovie, réaménagement de l'ambassade à Moscou, construction de la résidence à Kingston, rénovation de la résidence à Bangkok et à Ho Chi Minh-Ville. Un important programme de travaux s'est poursuivi en Algérie.



## **L'Inspection générale des Affaires étrangères**

En 2002, les activités de l'Inspection générale se sont inscrites à la fois dans le cadre de la démarche permanente d'évaluation, qui est désormais un impératif pour tous les services de l'Etat, et de la modernisation du MAE voulue par le ministre.

Les activités d'audit de l'IGAE à Paris se sont nettement développées (22 % du total de ses missions, contre 4 % en 1993). Elle a effectué à la demande du ministre une évaluation générale des moyens du ministère. Deux audits ont été réalisés avec l'Inspection générale des finances : droit d'asile (avec l'Inspection générale de l'administration (IGA) et l'Inspection générale des affaires sociales), dans la perspective de la réforme de l'asile territorial ; impact des contributions françaises aux institutions multilatérales et à l'aide communautaire. Avec l'IGA et l'Inspection générale de la police nationale, l'Inspection a évalué la coopération policière internationale. Le service de l'équipement, la fonction archives du MAE, la commission de coopération franco-allemande et Canal France International ont également fait l'objet d'un audit.

A l'étranger, trente-neuf postes ont été inspectés, dont vingt-deux ambassades, soit un échantillon représentatif de la diversité du réseau. Dans toutes ses missions, l'Inspection a comparé les moyens mis en œuvre par l'Etat et leurs performances au regard de leur mission. Beaucoup de ses recommandations ont porté sur les questions de sécurité, sur la gestion, sur le dialogue social, sur la mise en place de la déconcentration, sur la formation linguistique des agents, sur les questions immobilières, sur l'informatique. Une attention particulière a été accordée au réseau consulaire (conditions de travail des agents, conditions d'accueil du public) et au réseau culturel (services de coopération et d'action culturelle, centres culturels, Alliances françaises, établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger).

### **Berlin : la nouvelle ambassade de France**

Après la réunification de l'Allemagne, la France a repris possession du terrain de son ancienne ambassade à Berlin et décidé d'y construire un nouveau bâtiment rassemblant tous les services. Au terme d'un concours d'architecture, le projet a été confié en 1997 à l'architecte Christian de Portzamparc. Les travaux de bâtiment ont été réalisés entre août 2000 et septembre 2002 par le groupement d'entreprises franco-allemand Bilfinger+Berger / Alstom (devenu Cegelec).

La nouvelle construction respecte les contraintes d'urbanisme et d'esthétique des façades arrêtées par la ville de Berlin pour l'ensemble des bâtiments construits sur la Pariserplatz et participe au nouvel aspect urbain du cœur de la capitale. Sur un terrain encaissé entre de hauts murs mitoyens, l'architecte a su ouvrir cet îlot à la lumière et éviter toute fenêtre en second jour. Une rue intérieure de six mètres de large, de proportions très verticales, est installée entre la Pariserplatz et la Wilhelmstrasse. Ce passage couvert, qui jouxte une cour au rez-de-chaussée, organise les accès et permet de comprendre d'emblée l'ensemble de l'îlot, de voir en profondeur et vers le ciel. Un jardin intérieur surélevé entouré par tous les espaces de réception, forme l'étage noble.

Sur le nouveau site sont regroupés tous les services de l'Etat français dans la capitale fédérale. 230 agents y travaillent. Un auditorium de 200 places permet d'organiser conférences, spectacles et projections de films. Outre les fonctions à vocation administrative et culturelle, le bâtiment abrite la résidence de l'ambassadeur. Les salons de réception, modulables et décorés presque exclusivement d'œuvres représentatives de l'art français contemporain, sont conçus pour donner au public allemand une image moderne et ouverte de la France.

Sept années ont été nécessaires pour mener à bien cette opération. La surface totale construite représente environ 25 000 m<sup>2</sup> pour une surface au sol de 8 500 m<sup>2</sup>. Le budget des travaux se monte à 38 M€.

## **Le Protocole**

Héritier d'une solide tradition, le Protocole est un instrument indispensable au service de la diplomatie, qui a su s'adapter aux évolutions de la vie moderne.

Son organisation interne reflète la diversité de ses missions.

Le cérémonial participe à l'organisation des commémorations nationales (14 Juillet, 8 mai, 11 novembre) et veille à l'application en France du décret sur les préséances. Il a la charge du protocole du chef de l'Etat et du Premier ministre, dont il coordonne la préparation des déplacements à l'étranger. Il est également responsable de la préparation des visites officielles en France. En 2002, ont été organisées 10 visites officielles, 35 visites de travail de chefs d'Etat ou de gouvernement étrangers en France et une vingtaine de déplacements du président de la République et du Premier ministre à l'étranger (visites bilatérales, sommets internationaux).

Les deux sous-directions des privilèges et immunités diplomatiques et consulaires ont, quant à elles, la responsabilité de la gestion des 35 000 personnes bénéficiant d'un statut spécial dont les

10 000 personnes à statut diplomatique, membres d'ambassades étrangères ou de représentations auprès d'institutions internationales ayant leur siège en France (notamment l'UNESCO et l'OCDE).

En collaboration avec les ambassades de France, le cabinet du ministre, la grande chancellerie de la Légion d'honneur, le bureau des distinctions honorifiques gère et examine les dossiers de candidature des étrangers et des Français résidant à l'étranger dans les deux ordres nationaux (Légion d'honneur et ordre national du Mérite) mais également dans les ordres ministériels (Palmes académiques, Arts et Lettres ou Mérite agricole). Ont ainsi été décernées en 2002 environ 200 médailles dans l'ordre de la Légion d'honneur et 300 médailles dans l'ordre national du Mérite.

### **“Le tour de France en 100 assiettes”**

L'exposition Le tour de France en 100 assiettes constituée essentiellement par les pièces du “service des départements” appartenant au ministère des Affaires étrangères, s'est déroulée au Musée national de la céramique à Sèvres du 21 septembre 2002 au 4 mars 2003.

Ce service exceptionnel par son iconographie tout comme par sa qualité a été conçu par Alexandre Brongniart, administrateur de la manufacture royale, en 1824. Réalisé entre 1824 et 1832, il a été attribué en mars 1852 au ministère des Affaires étrangères.

Cette exposition a permis de montrer au public l'un des plus beaux services de Sèvres, dont la connaissance était réservée jusqu'ici à quelques initiés ou invités prestigieux, et de retrouver de nombreuses pièces de forme dispersées dans l'hôtel du ministre ou dans des réserves. Certaines ont pu ainsi être restaurées.

Le catalogue rédigé par M. Pierre Ennès, conservateur en chef du patrimoine, fait le point historique sur cette création unique et permet à tous les amateurs de mieux la connaître.

### **Les archives du Ministère des Affaires étrangères**

Le ministère des Affaires étrangères a développé une gestion originale de ses archives : chaque direction, service, ambassade, consulat, beaucoup de services de coopération et d'action culturelle disposent de cellules de gestion des archives courantes, les centres d'archives et de documentation (CAD).

Ces CAD qui emploient environ 500 personnes, dont 218 à l'administration centrale, forment un réseau placé sous le contrôle de la Direction des Archives, dont les cadres, à l'exception du directeur, sont des conservateurs du patrimoine, des chargés d'études documentaires et des ingénieurs cartographes.

Un logiciel de gestion documentaire, Archibal, remplace progressivement l'enregistrement traditionnel ; il contient les références et un résumé de tous les documents, et le texte de certains d'entre eux ; plus de 180 services et postes en sont équipés. Dans une administration où le personnel est très mobile, ce système garantit l'accès de tous à la mémoire vive du ministère.

La Direction des Archives est également chargée des attributions reconnues au ministère des Affaires étrangères par la loi de 1979 sur les archives : responsabilité patrimoniale (environ 30 000 traités conservés et 201 reçus en 2002), mise à la disposition du public (1 268 lecteurs et 22 793 documents communiqués en 2002), mise en valeur des archives historiques (complètes depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, avec des éléments remontant à l'époque médiévale), instruction des demandes de dérogation aux délais légaux de communication, exercice, pour le patrimoine écrit, du droit de préemption. Elle est compétente en matière de restitution d'œuvres d'art spoliées et de négociations concernant les archives. Elle a aussi un rôle éditorial, avec la production de cartes (120 en 2002) et la publication de thèses et de textes divers (7 volumes en 2002).

## 9. La communication

### PRESENTER ET EXPLIQUER LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA FRANCE

La fonction du porte-parole est de présenter et d'expliquer la politique étrangère de la France. A cet égard, l'année a été dominée par les crises africaines et l'affaire iraquienne.

L'activité de la Direction de la communication et de l'information (DCI) se traduit d'abord par la présentation et la mise en valeur des positions de politique étrangère des autorités françaises. Qu'il s'agisse de leur donner de l'écho, à travers des interviews audiovisuelles ou écrites à des organes de presse français ou étrangers, qu'il s'agisse de les faire connaître à travers le bulletin d'information de la DCI, et surtout à travers la rubrique Actualités du site Internet France-Diplomatie traduite en quatre langues (français, anglais, espagnol, arabe; 300 000 visiteurs par mois environ), qu'il s'agisse d'encourager les postes à diffuser et à faire reprendre ces vues par les organes de presse de leur pays de résidence, les porte-parole et la Direction de la communication s'attachent à agir en réseau. Ce faisant, ils s'appuient sur certains postes régionaux qui réalisent aux meilleures conditions d'efficacité et de coût les traductions dans les principales langues de la planète.

Le point de presse quotidien se déroule face à face ou par voie électronique, formule bien rodée et systématisée en 2002 ; il permet, avec la fiabilité d'un rendez-vous régulier, de faire connaître nos positions, mais aussi de répondre aux questions des journalistes. La réforme, souhaitée par le ministre des Affaires étrangères lors de la conférence des ambassadeurs et appliquée à partir d'octobre, associe davantage les directeurs à l'élaboration des langages et à la préparation du point de presse, sous l'autorité du secrétaire général du ministère.

La communication officieuse (off) est également essentielle. Elle s'exerce spontanément lors des réponses aux appels des journalistes. Une bonne part est effectuée par les six adjoints au porte-parole, chacun doté d'une double spécialisation géographique et fonctionnelle. La DCI organise aussi sur demande des rencontres off avec divers diplomates en poste au Quai d'Orsay. Les journalistes apprécient particulièrement ce type de contact.

En 2002, la DCI a renforcé et modernisé sa capacité à communiquer avec les journalistes : les structures du Centre d'accueil de la presse étrangère, dynamisées par l'arrivée d'un nouveau directeur bien connu des correspondants à Paris, ont permis à de nombreux conférenciers de faire connaître leurs vues dans un contexte favorable à notre pays.

A la demande du ministre, de nombreux argumentaires ont été élaborés et les principales rubriques du site France-Diplomatie ont été actualisées.

Les méthodes de travail ont été renouvelées : multifax, abonnement au point de presse, envoi de courriers électroniques aux journalistes, doublant systématiquement la communication classique via Internet, le

télégramme de presse et le fil DCI. L'Institut diplomatique accorde aux questions de communication avec les médias une place de choix dans la formation des diplomates.

## CONTRIBUER A L'IMAGE DE LA FRANCE DANS LE MONDE

Trois vecteurs sont utilisés pour promouvoir l'image de la France auprès du public français et étranger.

### Ressources éditoriales, audiovisuelles et photographiques

Outre les textes officiels de politique étrangère qu'elle diffuse en continu (déclarations du ministre des Affaires étrangères, du porte-parole, des autorités françaises), la DCI a réalisé une large gamme d'écrits à l'intention des postes diplomatiques et consulaires, du grand public et des médias : dépliants pour la promotion du site Internet, brochures présentant les activités des directions du ministère, agenda annuel, ouvrage France en co-édition avec La Documentation française. Au total, plus de 19 000 documents ont été diffusés. S'y ajoute Label France, magazine trimestriel (150 000 exemplaires en 10 langues, plus des versions Internet) destiné aux personnalités d'influence et aux relais d'opinion, qui a traité au cours de l'année écoulée les thèmes des métiers d'art, des relations hommes-femmes, du cheval en France et des biotechnologies.

La numérisation complète des activités de photographie a permis de valoriser le travail du photographe officiel du ministère (221 entretiens du ministre en France, 17 voyages à l'étranger, plusieurs reportages pour nourrir le fonds "images de France") et de mieux exploiter les ressources de la photothèque de la Direction des archives et de la DCI, banques d'images disponibles sur l'intranet. Simultanément, de nouveaux champs s'ouvrent avec par exemple la réalisation d'un CD-ROM sur la composition du gouvernement.

Les reportages vidéo (points de presse et déplacements du ministre des Affaires étrangères) complètent cet effort d'illustration : mis en ligne sur Internet, ils attirent plus de 5 000 internautes chaque mois. L'intérêt du public institutionnel pour des vidéos sur la France contemporaine connaît une croissance comparable. Le catalogue de 160 titres s'est enrichi de productions cofinancées ou commanditées : un documentaire, en coopération avec le ministère de la Défense, sur le rôle de la France en Afghanistan - Il n'y a que leurs chevaux qui pleurent - ou encore trois épisodes d'une collection de documentaires, Un jour, un Français, un pays.

En corollaire, sont mobilisées au profit de l'ensemble du réseau les ressources documentaires internes qui fournissent le support indispensable : revues de presse quotidiennes, veille Internet et audiovisuelle, dossiers documentaires. En 2002, pour assurer une meilleure diffusion de ces moyens d'information et permettre au réseau d'être plus réactif, a été créée sur intranet une rubrique « Communication-Presses » conçue comme un outil de travail en commun.

## **Internet**

La rénovation du site France-Diplomatie a permis l'introduction de nouvelles rubriques présentant les champs d'activités du ministère des Affaires étrangères, et de nouveaux services : commande d'actes d'état civil en ligne, informations sur les emplois et concours, conseils aux familles. Une gestion précise du courrier (250 courriels par jour) et l'introduction de listes de diffusion complètent le dispositif de suivi de l'évolution de notre image dans le monde. Avec une fréquentation record de 3 150 000 visites (novembre 2002), en progression de 50 % d'une année sur l'autre, le site se classe en tête des sites publics français, tout en trouvant la moitié de son public à l'étranger. Grâce aux dossiers politiques proposés à l'occasion d'événements ou de crises (Madagascar, Côte d'Ivoire, Iraq) France-Diplomatie est devenu une référence pour les portails (Yahoo, Wanadoo, Free) ou les sites des médias (Le Monde, Libération, Le Figaro). Sa rubrique Conseils aux voyageurs est l'une des plus consultées, y compris par les voyageurs.

Afin d'améliorer les sites du réseau diplomatique et consulaire, un agent est chargé, depuis l'été, des relations avec les webmestres, pour lesquels a été créée, sur intranet, une rubrique regroupant instructions, outils et conseils en synergie avec France-Diplomatie. La DCI peut ainsi contribuer à la refonte de sites existants et aider à la conception, à la réalisation et à la mise en ligne de sites innovants.

## **Invitations de journalistes**

En concertation avec les postes et les directions géographiques du ministère, la DCI a mis sur pied des programmes d'entretiens ciblés dont ont bénéficié, en 2002, 117 journalistes de 58 pays. Tous ont pu rencontrer des interlocuteurs de haut niveau : élus, fonctionnaires, chercheurs ou journalistes.

Par ailleurs, la DCI a représenté le ministère à plusieurs grands événements choisis : Salon de l'étudiant, Salon de l'éducation, Journées du patrimoine, Fête de la musique.

Les services de presse des ambassades et des consulats prennent une large part dans cet effort de promotion de l'image de la France : la DCI s'attache à suivre en permanence leur activité, à intégrer leur retour d'expérience, à contribuer au suivi de la mission des ambassadeurs (instructions, plans de communication, mission d'inspection) de façon à juger de la pertinence des outils qu'elle développe à leur intention.



## Annexes

### CHRONOLOGIE 2002

#### QUELQUES REPÈRES

##### Janvier

9-12 - Conférence internationale de la Francophonie à Paris

15-18 - visite du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Charles Josselin, à Addis Abeba et à Nairobi

15 - visite en France du président russe, M. Vladimir Poutine

20-22 - visite à Tokyo du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Charles Josselin

21-26 - visite en France du secrétaire du Congrès général du peuple libyen chargé des Affaires étrangères, M. Souleymane Sassi Al Chouhoumi

21-22 - visite en Slovaquie du ministre délégué aux Affaires européennes, M. Pierre Moscovici

21-23 - visite conjointe des ministres français et britannique des Affaires étrangères, M. Hubert Védrine et M. Jack Straw, à Kinshasa, Kigali, Bujumbura et Kampala

23-25 - visite du ministre tunisien des Affaires étrangères, M. Habib Ben Yahia

24 - visite à Berlin du ministre des Affaires étrangères, M. Hubert Védrine

28-30 - visite du président sénégalais, M. Abdoulaye Wade

29 - visite du ministre algérien des Affaires étrangères, M. Abdelaziz Belkhadem

30 janvier - 1<sup>er</sup> février - Porto Alegre - visite du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Charles Josselin - Forum social mondial

31 - visite du ministre canadien des Affaires étrangères, M. William Graham

##### Février

4 - visite à Berlin du Premier ministre, M. Lionel Jospin

4 - visite à La Haye du ministre des Affaires étrangères, M. Hubert Védrine

5 - visite à Paris du ministre danois des Affaires étrangères, M. Per Stig Moeller

5 - visite du ministre pakistanais des Affaires étrangères, M. Abdus Sattar

6 - visite du ministre norvégien des Affaires étrangères, M. Jan Petersen

7 - visite du président burkinabé, M. Blaise Compaoré

10-11 - Bamako - visite du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Charles Josselin

11- visite du ministre qatari des Affaires étrangères, Cheikh Hamad Ben Jassem bin Jaber Al-Thani

12 - visite en Pologne

du ministre délégué chargé des Affaires européennes, M. Pierre Moscovici

12-13 - visite du ministre autrichien des Affaires étrangères, Mme Benita Ferrero-Waldner

13 - visite du président gabonais, El Hadj Omar Bongo  
14 - visite du ministre angolais des Affaires étrangères, M. Joao Bernardo Miranda  
15 - visite du ministre russe des Affaires étrangères, M. Igor Ivanov  
17 - visite du Premier ministre libanais, M. Rafic Hariri  
21-24 - visite du ministre délégué à la Coopération  
et à la Francophonie, M. Charles Josselin, à Dar-es-Salam et à Port-Louis  
21-22 - visite du ministre jordanien des Affaires étrangères, M. Marwan Muasher  
21-23 - visite à Stockholm du Premier ministre, M. Lionel Jospin  
25 - visite du ministre cubain des Affaires étrangères, M. Felipe Perez Roque  
26 - visite du ministre polonais des Affaires étrangères, M. Wlodzimierz Cimoszewicz  
26 - visite du Premier ministre israélien, M. Pérès  
28 février - 1<sup>er</sup> mars - visite du président du gouvernement intérimaire afghan, M. Hamid Karzaï

## **Mars**

4-5 - visite du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Charles Josselin, à Dakar  
11-12 - visite à Riga du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Charles Josselin  
21-22 - Monterrey (Mexique) - Le président de la République, M. Jacques Chirac, se rend à la Conférence internationale  
sur le financement du développement durable  
24-25 - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Hubert Védrine, à Kaboul et Douchanbé  
28 - visite du Premier ministre des Comores,  
M. Hamada Madi "Boléro"

## **Avril**

4 - Berlin - visite du Premier ministre, M. Lionel Jospin  
8-9 - Niamey - visite du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Charles Josselin  
9 - visite du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République démocratique  
du Congo, M. Léonard She Okitundu  
15-16 - Yaoundé - visite du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Charles Josselin  
22-24 - visite du Premier ministre centrafricain, M. Martin Ziguélé

## **Mai**

9- Karachi - visite du ministre de la Défense, Mme Michèle Alliot-Marie  
13 - visite du Premier ministre canadien, M. Jean Chrétien  
15 - Bruxelles - entretien entre le Premier ministre,  
M. Jean-Pierre Raffarin, et son homologue belge, M. Guy Verhofstadt

15 - Berlin - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin  
16-17 - Madrid - sommet Union européenne / Amérique latine  
17 - Berlin - visite du ministre délégué aux Affaires européennes, M. Donnedieu de Vabres  
20 - Mykonos - le ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin, participe au Forum méditerranéen  
22 - Londres - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin  
26-27 - visite du président américain, M. Bush  
27 - visite du chancelier allemand, M. Gerhard Schröder  
29 - visite du ministre ukrainien des Affaires étrangères, M. Anatolii Zlenko

## **Juin**

3 - visite du ministre portugais des Affaires étrangères, M. Antonio Martins da Cruz  
4-5 - visite à Libreville et Dakar du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin  
10-11 - visite à Copenhague du ministre délégué aux Affaires européennes, M. Donnedieu de Vabres  
10 - visite du haut représentant de l'Union européenne  
pour la Politique étrangère et de sécurité commune, M. Javier Solana  
12 - Whistler (Canada) - réunion ministérielle du G8  
17-24 - visite du président togolais, M. Gnassingbé Eyadéma  
18 - visite du Premier ministre espagnol, M. José Maria Aznar Lopez  
19 - visite du Premier ministre britannique, M. Tony Blair  
20 - Madrid - visite du Premier ministre, M. Jean-Pierre Raffarin  
23-26 - Le Caire – Tel-Aviv - Jérusalem - Ramallah - Djeddah - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin

## **Juillet**

1-5 - visite du ministre chinois des Affaires étrangères, M. Tang Jiaxuan  
1-3 - visite du Premier ministre russe, M. Kassianov  
3-5 - visite de l'émir du Qatar, Cheikh Hamad Ben Khalifa Al-Thani  
3 - Tananarive - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin  
4-5 - Berlin - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Noëlle Lenoir  
5-7 - Beyrouth - Damas - Amman - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin  
7-8 - Moscou - visite conjointe des ministres des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin, de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, M. Luc Ferry, et de la ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles technologies, Mme Claudie Haigneré  
7 - visite du ministre des Affaires étrangères de la RDC M. Léonard She Okitundu  
8-10 - Durban - visite du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Pierre-André Wiltzer

9-10 - visite du ministre afghan des Affaires étrangères, M. Abdullah Abdullah  
10-11 - Washington - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin  
10 - visite du ministre tunisien des Affaires étrangères, M. Habib Ben Yahia  
12 - visite du ministre brésilien des Affaires étrangères, M. Celso Lafer  
15 - visite du Premier ministre danois, M. Rasmussen  
15 - visite du secrétaire du Saint-Siège pour les relations avec les Etats, Mgr Jean-Louis Tauran  
15 - Londres - visite du Premier ministre, M. Jean-Pierre Raffarin  
16 - visite de la ministre bulgare des Affaires européennes, Mme Meglena Kuneva  
16 - visite du ministre des Affaires étrangères allemand, M. Joschka Fischer  
18 - visite du ministre sénégalais des Affaires étrangères, Cheikh Tidjane Gadio  
19-20 - Sochi - sommet informel franco-russe  
19-21- Luanda - Maputo - Ouagadougou - Yamoussoukro - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin  
19 - visite du ministre marocain des Affaires étrangères, M. Mohamed Benaïssa  
23-26 - visite du Premier ministre malgache, M. Jacques Sylla  
24-25 - visite du président égyptien, M. Hosni Mubarak  
25-26 - visite du ministre algérien des Affaires étrangères, M. Abdelaziz Belkhadem  
26 - visite du roi Abdallah II de Jordanie  
28 - visite du ministre qatari des Affaires étrangères, Cheikh Hamad bin Jassem Ben Jaber Al-Thani  
28-29 - visite du vice-Premier ministre israélien, M. Shimon Pérès  
30 - Schwerin - 79<sup>e</sup> sommet franco-allemand

## **Août**

1<sup>er</sup> - visite du ministre macédonien des Affaires étrangères, M. Slobodan Casule  
2-3 - New Delhi - Islamabad - Manama - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin  
4-8 - Buenos Aires - La Paz - Bogota - visite du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Renaud Muselier  
5-6 - visite du Premier ministre centrafricain, M. Martin Ziguélé  
12 - Caillac - entretien entre le Premier ministre britannique, M. Tony Blair, et son homologue, M. Jean-Pierre Raffarin  
13-15 - Brazzaville - visite du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Pierre-André Wiltzer  
28 - visite du ministre néerlandais des Affaires étrangères, M. Jaap de Hoop Scheffer  
28 - visite du ministre malien des Affaires étrangères et des Maliens de l'extérieur, M. Lassana Traoré  
28-29 - visite du ministre burundais des Affaires étrangères, M. Thérance Sinunguruza

## **Septembre**

2 - Berlin - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Noëlle Lenoir  
3 - Kaboul - Douchanbé - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin

5-6 - Bucarest - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Noëlle Lenoir  
6-7 - Sarajevo - Pristina - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin  
6 - visite du secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan  
7 - Hanovre - visite du président de la République, M. Jacques Chirac  
9 -14 - New York - visite du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Muselier - 57<sup>e</sup> AGNU  
9 - visite du président de la République démocratique du Congo, M. Joseph Kabila  
9-12 - visite du président malien, M. Amadou Toumani Touré  
10 - Copenhague - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Noëlle Lenoir  
10 - visite du Premier ministre belge, M. Guy Verhofstadt  
10 - visite du ministre saoudien des Affaires étrangères, le prince Saoud al-Faysal Ben Abdulaziz Al-Saoud  
10-16 - New York - visite du ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin - 57<sup>e</sup> AGNU  
12 - Madrid - visite de la ministre française déléguée aux Affaires européennes, Mme Noëlle Lenoir  
16 - Bruxelles - visite du Premier ministre, M. Jean-Pierre Raffarin  
16-17 - Salzbourg - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Noëlle Lenoir  
16-18 - visite du président burundais, M. Pierre Buyoya  
18-24 - visite du président congolais, M. Denis Sassou-Nguesso  
18-19 - visite du ministre argentin des Affaires étrangères, M. Carlos Ruckauf  
21-23 - Dar-es-Salam - Mtwara - Bujumbura - Kigali - Kinshasa - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin  
23 - Yamoussoukro - Bouaké - arrivée de troupes françaises suite à la mutinerie du 19 septembre  
24 - visite du secrétaire général de l'Union latine, M. Bernardino Osio  
24 - visite de la ministre espagnole des Affaires étrangères, Mme Ana Palacio Vallelersundi  
25 - visite du ministre qatari des Affaires étrangères, Cheikh Hamad Ben Jassem Al-Thani  
25-26 - visite du président kényan, M. Daniel Arap Moi  
26 - visite du ministre turc des Affaires étrangères, M. Sükrü Sina Gürel  
30 septembre-5 octobre 2002 - Bakou - Tbilissi - Erevan - visite du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Renaud Muselier  
30 septembre-2 octobre - visite de la présidente de Lettonie, Mme Vaira Vike-Freiberga  
30 septembre-3 octobre - visite du président djiboutien, M. Ismaël Omar Guelleh

## **Octobre**

2 - visite du chancelier allemand, M. Gerhard Schröder  
4 - visite du Premier ministre roumain, M. Adrian Nastase  
4 - visite du ministre bulgare des Affaires étrangères, M. Salomon Passi  
6-10 - Cotonou - Niamey - visite du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Pierre-André Wiltzer  
7 - visite du ministre britannique des Affaires étrangères, M. Jack Straw  
7 - visite de la ministre estonienne des Affaires étrangères, Mme Kristiina Ojuland  
9 - visite du vice-Premier ministre israélien, M. Shimon Pérès

10 - Londres - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Noëlle Lenoir  
10-12 - visite du Premier ministre tchèque, M. Spidla  
10-11 - Varsovie - Budapest - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin  
11 - Dakar - visite du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Renaud Muselier  
12 - visite du président slovène, M. Milan Kucan  
13-14 - Athènes - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Noëlle Lenoir  
14-15 - visite du ministre croate des Affaires étrangères, M. Tonino Picula  
14 - visite du chancelier allemand, M. Gerhard Schröder  
15 - visite du président vénézuélien, M. Hugo Chavez  
16-18 - visite du Premier ministre yéménite, M. Abdelkader Bajammal  
16-20 - Alexandrie - Beyrouth (Sommet de la Francophonie) - Damas - Amman - visite du président de la République,  
M. Jacques Chirac  
17 - Lisbonne - visite du Premier ministre, M. Jean-Pierre Raffarin  
17 - Madrid - 19<sup>e</sup> Séminaire franco-espagnol  
17 - visite du ministre lituanien des Affaires étrangères, M. Antanas Valionis  
18 - visite du président de la Commission européenne, M. Romano Prodi  
18 - Tripoli - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin  
21-22 - visite du ministre libyen des Affaires étrangères, M. Abderrahmane Mohamad Chalgam  
22-24 - visite du Premier ministre mauricien, M. Anerood Jugnauth  
22 - visite du Premier ministre danois, M. Anders Fogh Rasmussen  
25-26 - Tirana - visite du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Renaud Muselier  
28-29 - visite du ministre paraguayen des Affaires étrangères, M. José Antonio Moreno Ruffinelli  
28-31 - visite du président vietnamien, M. Tran Duc Luong  
28 - visite du ministre finlandais des Affaires étrangères, M. Erkki Tuomioja  
29 - visite du ministre chypriote des Affaires étrangères, M. Ioann Kassoulides  
29 - visite du ministre d'Etat singapourien, M. Lee Kuan Yew  
30-31 - Rabat - Marrakech - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin

## **Novembre**

3-7 - Astana - Alma Ata - Bichkek - Tachkent - visite du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Renaud Muselier  
3-5 - Yaoundé - visite du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Pierre-André Wiltzer  
5-6 - visite du Premier ministre hongrois, M. Peter Medgyessy  
6-8 - visite du ministre grec des Affaires étrangères, M. Georges Papandréou  
6 - Strasbourg - Conseil de l'Europe - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Noëlle Lenoir  
6 - visite du ministre algérien des Affaires étrangères, M. Abdelaziz Belkhadem  
6 - visite du Premier ministre grec, M. Constantinos Costas Simitis

7-8 - Sofia - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Noëlle Lenoir  
7 - Rome - 22<sup>e</sup> sommet franco-italien  
9 - Verdun - visite du président du Sénégal, M. Abdoulaye Wade  
11-12 - Séoul - visite du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Renaud Muselier  
13-15 - visite du président mexicain, M. Vicente Fox  
13-17 - visite du Premier ministre togolais, M. Koffi Sama  
14-16 - visite du Premier ministre bulgare, S. A. R. Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha  
14- Tunis - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin  
15 - visite conjointe des ministres russes des Affaires étrangères et de la Défense, M. Igor Ivanov et M. Sergueï Ivanov  
15-18 - visite du président du Sénégal, M. Abdoulaye Wade  
15-17 - Paris - visite du président lituanien, M. Valdas Adamkus  
15 - Copenhague - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Noëlle Lenoir  
17 - visite du Premier ministre espagnol, M. José Maria Aznar Lopez  
17-19 - visite du Premier ministre russe, M. Mikhaïl Kassianov  
18-22 - Singapour - Kuala Lumpur - Bangkok - visite du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Renaud Muselier  
22 - visite du président de la Commission européenne, M. Romano Prodi  
25 - visite du secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan  
25 - La Haye - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Noëlle Lenoir  
26-28 - Lomé - Abidjan - Ouagadougou - Bamako - Libreville - Dakar - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin  
26 - Malaga - 15<sup>e</sup> sommet franco-espagnol  
27 - visite du président du Parlement européen, M. Patrick Cox  
28-29 - visite du Premier ministre portugais, M. José Manuel Durao Barroso  
29 - Berlin - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Noëlle Lenoir  
29 - Bogota - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin

## **Décembre**

2 - Casablanca - entretien du président de la République, M. Jacques Chirac, avec le roi Mohammed VI  
3-8 - visite du président tadjik, M. Emomali Rakhmonov  
3 - visite du président polonais, M. Alexandre Kwasniewski  
4 - visite du secrétaire du Vatican pour les relations avec les Etats, Mgr Jean-Louis Tauran  
4 - Storkow - Berlin - visite du président de la République, M. Jacques Chirac  
5 - visite du Premier ministre danois, M. Anders Fogh Rasmussen  
5 - visite du ministre roumain des Affaires étrangères, M. Mircea Dan Geoana  
5-6 - Bruxelles - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin - session plénière de la Convention sur l'avenir de l'Europe

- 6-7 - Porto - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Noëlle Lenoir
- 6-8 - visite de la ministre lettone des Affaires étrangères, Mme Sandra Kalniete
- 7 - Vienne - Bratislava - visite de la ministre déléguée aux Affaires européennes, Mme Noëlle Lenoir
- 9-13 - visite du président béninois, M. Mathieu Kerekou
- 9-15 - Abou Dhabi - Koweït - Manama - Mascate - Doha - visite du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Renaud Muselier
- 12-13 - Lausanne - visite du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Pierre-André Wiltzer
- 13 - Copenhague - Participation au sommet européen du président de la République, M. Jacques Chirac
- 14 - visite du Premier ministre centrafricain, M. Martin Ziguele
- 14 - Abidjan - arrivée du premier contingent de renforts militaires français
- 16 - visite du ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. Léonard She Okitundu
- 16-17 - Alger - visite du ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin
- 18-21 - Dakar - Saint-Louis - visite du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Pierre-André Wiltzer
- 18 - visite du président syrien, M. Bachar El-Assad
- 19 - visite du ministre allemand des Affaires étrangères, M. Joschka Fischer
- 19 - visite du ministre israélien des Affaires étrangères, M. Benyamin Nétanyahou
- 19-20 - visite du roi Mohammed VI
- 20 - visite de la ministre macédonienne des Affaires étrangères, Mme Ilinka Mitreva



## LE BUDGET DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

### Un budget pour 2002 de 3 630 millions d'euros

Le budget du ministère des Affaires étrangères pour 2002 s'établit en loi de finance initiale à 3 411,3 M€. Pour la troisième année consécutive, il enregistre une évolution positive, avec une augmentation de 1,3 % par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2001. Si l'on y ajoute la contribution française au Fonds européen de développement, transférée du budget des charges communes, il atteint 3 630 M€.

Le projet de loi de finances 2001 avait été marqué par la forte progression des contributions obligatoires aux organisations internationales, dont le niveau est reconduit pour 2002 (613,3 M€). Le nouveau budget, outre le soutien apporté à la poursuite de la modernisation du ministère, marque un effort particulier en faveur de la coopération culturelle et technique et de l'aide au développement.

Au total, en intégrant les reports et les amendements parlementaires, les crédits ouverts en gestion ont atteint 4 263, 8 M€.

### Stabilisation des effectifs

Pour la quatrième année consécutive, avec 9 466 emplois inscrits en projet de loi de finances 2002, les effectifs budgétaires sont stables et permettent, grâce à des mesures de redéploiement internes et à une politique dynamique de recrutement, de respecter les priorités que sont, notamment, l'encadrement dans les services des visas, les fonctions de gestion tant à l'administration centrale que dans les postes à l'étranger, et le renforcement des directions politiques.

Cette stabilisation des effectifs s'accompagne de mesures de transformation d'emplois qui visent à tenir compte de la titularisation des agents contractuels A (125 en 1999 et 2000) et de l'adaptation des emplois aux nouveaux besoins de l'administration.

### Des moyens nouveaux pour le traitement de la demande d'asile

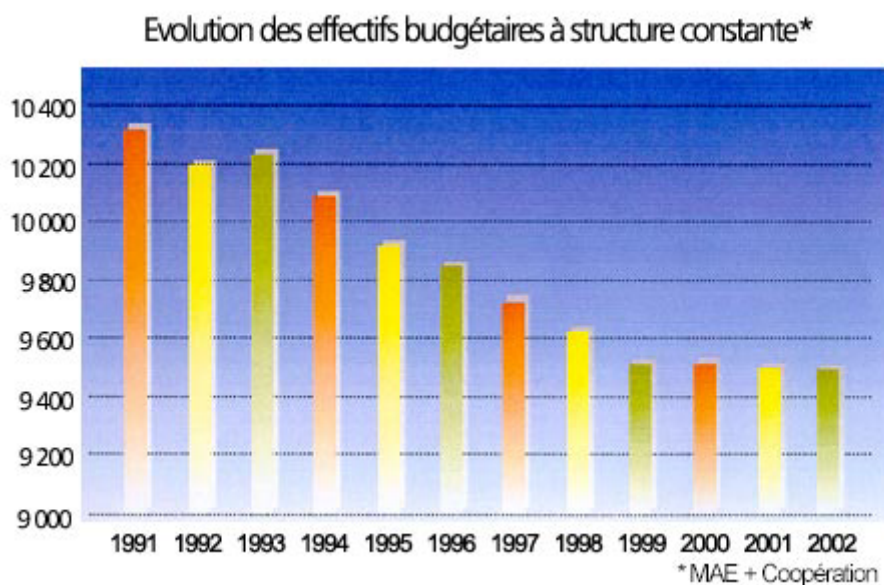
L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), établissement public sous tutelle du ministère des Affaires étrangères, est chargé de l'instruction des demandes d'asile (50 000 en 2002) et de la protection des réfugiés (102 508 réfugiés recensés fin 2000).

Afin de permettre à l'OFPRA de faire face à l'augmentation rapide de la demande d'asile, une mesure nouvelle d'un montant de 5,8 M€ a été inscrite au budget 2002 qui sert à la rémunération des 94 agents recrutés en 2001 et 2002. Elle constitue une première étape dans le renforcement des moyens de fonctionnement nécessaires à l'Office pour l'accomplissement de sa mission.

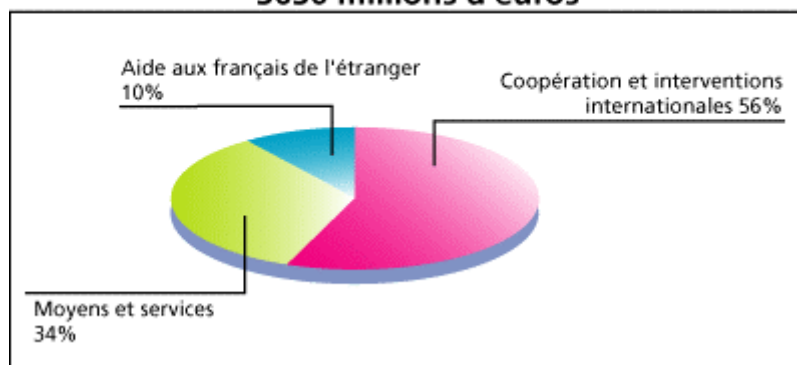
## Les axes prioritaires

Une politique de présence et une stratégie d'influence ont été mises en œuvre par le ministère des Affaires étrangères, selon quatre axes prioritaires :

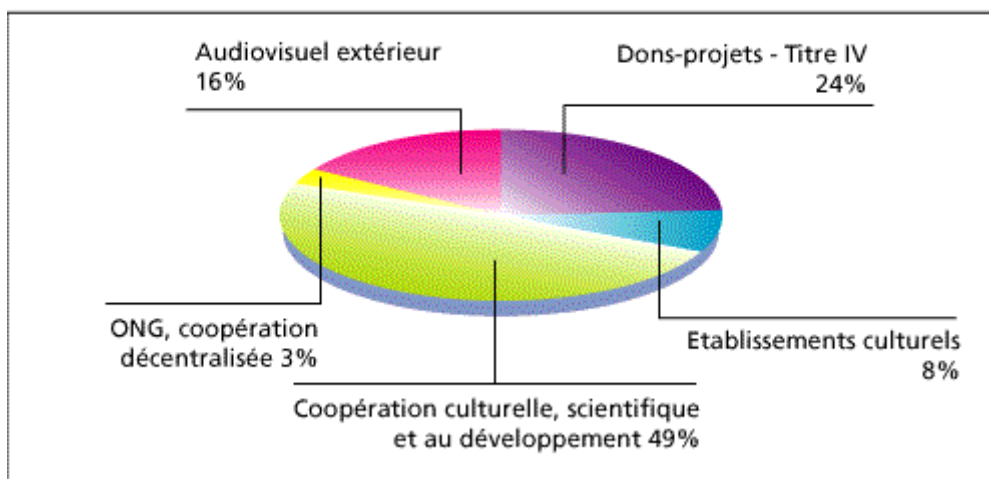
- renforcer nos actions en faveur de la diffusion de la culture, de l'enseignement et de l'information, et améliorer l'aide au développement et les actions de solidarité internationale ;
- améliorer les procédures d'accueil et de traitement de la demande d'asile ;
- veiller à la situation des Français de l'étranger, en particulier dans les domaines de la protection sociale et de l'enseignement ;
- contribuer à la modernisation du ministère, grâce à la mobilisation des ressources humaines et à la poursuite de la politique de déconcentration.

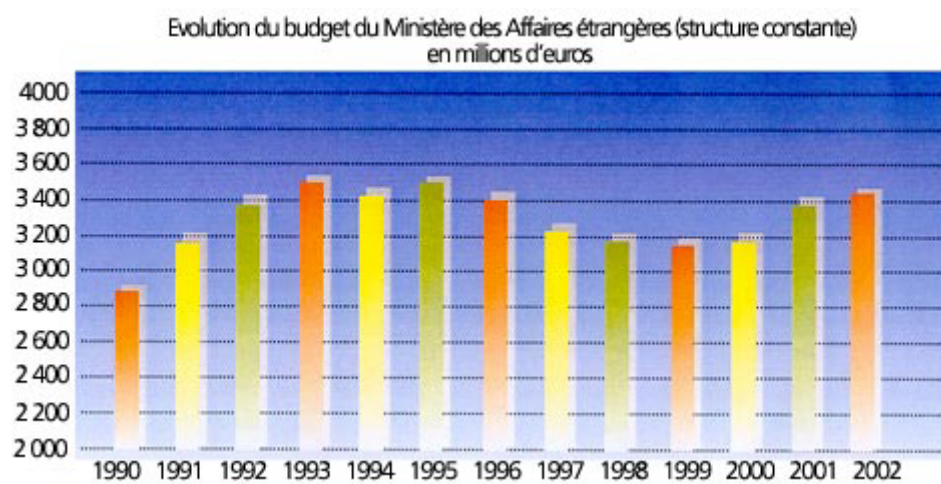


**Budget 2002**  
**3630 millions d'euros**



**Crédits de coopération internationale et de développement**  
**Hors FED**





## GLOSSAIRE

|         |                                                                                                                               |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADM     | Armes de destruction massive                                                                                                  |
| ADPF    | Association pour la diffusion de la pensée française                                                                          |
| AEC     | Association des Etats de la Caraïbe                                                                                           |
| AEFE    | Agence pour l'enseignement français à l'étranger                                                                              |
| AFAA    | Association française d'action artistique                                                                                     |
| AFD     | Agence française de développement                                                                                             |
| APD     | Aide publique au développement                                                                                                |
| ASEAN   | Association des nations de l'Asie du Sud-Est                                                                                  |
| ASEM    | Forum Europe/Asie                                                                                                             |
| BEI     | Banque européenne d'investissement                                                                                            |
| BPM     | Biens publics mondiaux                                                                                                        |
| CAD     | Centres d'archives et de documentation                                                                                        |
| CAPE    | Centre d'accueil de la presse étrangère                                                                                       |
| CCIP    | Chambre de commerce et d'industrie de Paris                                                                                   |
| C2D     | Contrats de désendettement et développement                                                                                   |
| CEDEAO  | Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest                                                                          |
| CEMAC   | Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale                                                                      |
| CHEAR   | Centre des hautes études de l'armement                                                                                        |
| CNCD    | Commission nationale de la coopération décentralisée                                                                          |
| CPI     | Cour pénale internationale                                                                                                    |
| CSFE    | Conseil supérieur des Français de l'étranger                                                                                  |
| DFAE    | Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France                                                                |
| DGCID   | Direction générale de la coopération internationale et du développement                                                       |
| DOM-TOM | Départements et territoires d'outre-mer                                                                                       |
| DSP     | Documents stratégiques pays                                                                                                   |
| ESB     | Encéphalopathie spongiforme bovine                                                                                            |
| FARC    | Forces armées révolutionnaires de Colombie                                                                                    |
| FED     | Fonds européen de développement                                                                                               |
| FIAS    | Force internationale d'assistance à la sécurité                                                                               |
| FMI     | Fonds monétaire international                                                                                                 |
| FNUAP   | Fonds des Nations unies pour la population                                                                                    |
| FRANZ   | (accord) France, Australie, Nouvelle-Zélande                                                                                  |
| G7/G8   | Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement<br>(Etats-Unis, Canada, France, Grande-Bretagne, Japon, Italie, Allemagne, Russie) |
| GPS     | Global Positioning System                                                                                                     |
| IGA     | Inspection générale de l'administration                                                                                       |
| IGAE    | Inspection générale des Affaires étrangères                                                                                   |
| IHEDN   | Institut des hautes études de défense nationale                                                                               |
| IPTF    | International Police Task Force                                                                                               |
| LOLF    | Loi organique relative aux lois de finances                                                                                   |
| MAE     | Ministère des Affaires étrangères                                                                                             |
| MEDEF   | Mouvement des entreprises de France                                                                                           |
| MIAB    | Mission africaine au Burundi                                                                                                  |
| MPUE    | Mission de police de l'UE                                                                                                     |
| NEPAD   | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique                                                                        |
| NFR     | Force de réaction de l'OTAN                                                                                                   |

|        |                                                              |
|--------|--------------------------------------------------------------|
| OACI   | Organisation de l'aviation civile internationale             |
| OCDE   | Organisation de coopération et de développement économiques  |
| OFPRA  | Office français de protection des réfugiés et apatrides      |
| OMC    | Organisation mondiale du commerce                            |
| OMI    | Organisation maritime internationale                         |
| OMP    | Opérations de maintien de la paix                            |
| ONG    | Organisation non gouvernementale                             |
| ONU    | Organisation des Nations unies                               |
| OSCE   | Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe    |
| OTAN   | Organisation du traité de l'Atlantique nord                  |
| OUA    | Organisation de l'unité africaine                            |
| PAC    | Politique agricole commune                                   |
| PIB    | Produit intérieur brut                                       |
| PESD   | Politique européenne de sécurité et de défense               |
| PESC   | Politique étrangère et de sécurité commune                   |
| PMA    | Pays les moins avancés                                       |
| PNB    | Produit national brut                                        |
| PNUD   | Programme des Nations unies pour le développement            |
| PPTE   | Pays pauvres très endettés                                   |
| RFI    | Radio France Internationale                                  |
| RFY    | République fédérale de Yougoslavie                           |
| SADEC  | Communauté de développement des Etats de l'Afrique australe  |
| TNP    | Traité de non-prolifération                                  |
| TPIR   | Tribunal pénal international pour le Rwanda                  |
| TPIY   | Tribunal pénal international pour la Yougoslavie             |
| UE     | Union européenne                                             |
| UNESCO | Organisation des Nations unies pour la science et la culture |
| UNICEF | Organisation des Nations unies pour l'enfance                |
| ZSP    | Zone de solidarité prioritaire                               |

**POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**  
et la politique extérieure de la France :

Missions et organisation du ministère : [www.diplomatie.fr/mae/missions/fr/](http://www.diplomatie.fr/mae/missions/fr/)

Structures de l'administration centrale : [www.diplomatie.fr/mae/missions/fr/structure/sommaire.html](http://www.diplomatie.fr/mae/missions/fr/structure/sommaire.html)

Le rapport d'activité 2001 : [www.diplomatie.fr/mae/rapport2001/index.html](http://www.diplomatie.fr/mae/rapport2001/index.html)

Le budget 2002 : [www.diplomatie.fr/mae/budget2002/index.html](http://www.diplomatie.fr/mae/budget2002/index.html)

**ET AUSSI**

Coopération internationale et développement : [www.diplomatie.fr/cooperation/dgcid/](http://www.diplomatie.fr/cooperation/dgcid/)

Les publications du Ministère : [www.diplomatie.fr/mae/publications/publications.html](http://www.diplomatie.fr/mae/publications/publications.html)

Archives et patrimoine : [www.diplomatie.fr/archives/](http://www.diplomatie.fr/archives/)

La politique européenne : [www.diplomatie.fr/thema/dossier.asp?DOS=POLEUROPE](http://www.diplomatie.fr/thema/dossier.asp?DOS=POLEUROPE)

Les Français et l'étranger : [www.diplomatie.fr/thema/dossier.asp?DOS=FRANCAIS](http://www.diplomatie.fr/thema/dossier.asp?DOS=FRANCAIS)